

CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

SOMMAIRE

Numéro spécial *JOURNEES
D'ETUDES NIÇOISES*

p 2

Fêtes et cérémonies en l'honneur des ducs
de Savoie à Nice au XVIIe siècle.

Par Charles ASTRO

p 3

Urbanisme et plans d'extension à
Nice dans la deuxième moitié du XVIe siècle et
au XVIIe siècle.

Par Luc THEVENON

P 14

La construction du monastère
Sainte-Claire à Nice.

Par Georges BARBIER

P 42

Victor-Amédée II et l'enseignement

Par Daniel FELICIANGELI

P 52

**RECHERCHES
REGIONALES**

Alpes-Maritimes

et

**Contrées
limitrophes**

20^e année

1980 – N°4

octobre-décembre

74

La section d'histoire de la Faculté des Lettres de Nice a organisé, en janvier 1980, une manifestation publique nouvelle, des Journées d'Etudes niçoises, qui permirent à quelques jeunes et brillants chercheurs menant des études sur la région de présenter le dernier état de leurs travaux.

Dans son numéro 3 de 1980, *Recherches Régionales* a déjà publié l'article de M. Boyer consacré à la vallée de la Vésubie au Moyen-Age et celui de M. Venturini sur les sources de l'histoire du Moyen-Age à Nice et dans le comté de Nice. La revue reproduit aujourd'hui quatre autres communications portant sur l'époque moderne. Georges Barbier, conservateur du Musée Sainte-Croix, termine, sous la direction du professeur Bordes, une thèse sur les ordres religieux féminins à Nice au XVIIe siècle ; il a détaillé pour les auditeurs des Journées d'Etudes niçoises les difficultés qui entourèrent la construction du monastère Sainte-Claire à Nice, à la charnière des XVIe et XVIIe siècles. Daniel Feliciangeli, docteur de IIIe Cycle et secrétaire général du Centre international d'études françaises, appartient également à l'équipe de recherches du professeur Bordes ; il présente l'application de la réforme de l'enseignement dans le comté de Nice, sous le règne de Victor-Amédée II⁽¹⁾. Charles Astro, assistant au Musée Lascaris, adjoint à la conservation des Antiquités et Objets d'Art, prépare, sous la direction du professeur Gloton, une thèse consacrée à l'art baroque à Nice aux XVIIe et XVIIIe siècles ; il étudie l'influence du goût baroque dans les fêtes et cérémonies organisées à Nice en l'honneur des ducs de Savoie au XVIIe siècle. Luc Thévenon, assistant au Musée Lascaris, adjoint à la conservation des Antiquités et Objets d'Art, s'intéresse, dans le cadre d'une thèse dirigée par le professeur Bordes, aux agrandissements urbains de Nice du XIe au XVIIe siècles.

Ces quatre articles attestent, s'il en est besoin, de la vitalité des études conduites à Nice sur l'époque moderne. Elles témoignent aussi de la qualité des recherches effectuées par leurs auteurs et de l'ampleur de leurs perspectives. Ce sont en effet les mentalités, le goût, la société, les grands traits de l'administration sarde et même l'évolution des idées en Europe qui sont révélés en profondeur.

Ralph SCHOR

(1) Sur le même sujet, cf. l'article récent de Maurice BORDES, *La réforme scolaire sarde de 1729 dans le comté de Nice*, in *Annales du Midi*, oct.-déc. 1979, pp. 415-422

**FETES ET CEREMONIES
EN L'HONNEUR
DES DUCS DE SAVOIE
A NICE AU XVII^e SIECLE**

par Charles ASTRO

Nice, dès l'époque de la Renaissance, a été le théâtre d'importantes manifestations organisées en l'honneur du duc de Savoie, son souverain. Des cortèges fastueux en ont été décrits par les chroniqueurs, mais c'est à partir de la fin du XVI^e siècle que les archives nous permettent d'évaluer la place que ces cérémonies et fêtes tenaient aussi bien dans la vie municipale que dans la vie artistique niçoise.

Les venues et séjours du souverain ou d'un membre de sa famille, les événements aussi bien politiques que dynastiques ont été chaque fois le -prétexte à la mise en œuvre de moyens artistiques pour organiser le cadre d'une célébration du monarque et de son pouvoir, avec un mélange de sacré et de profane, de réjouissances publiques et de fêtes plus aristocratiques, reflets des manifestations officielles qui ont été le lot de toutes les villes de cour et capitales à l'époque baroque.

Nous ne prétendons pas, en quelques mots, donner une étude exhaustive de ce thème, entravée aussi par les lacunes des sources ; nous essaierons plus simplement de donner un aperçu typologique des fêtes et cérémonies, fonction des événements et circonstances considérées, de montrer leur incidence dans la vie de la communauté niçoise au travers de leur organisation et de leur déroulement ; enfin nous en évoquerons l'inspiration et le contenu artistique et idéologique.

Le XVI^e siècle est l'époque où Nice et sa place forte jouèrent un très grand rôle dans les Etats de la maison de Savoie, dont la politique expansionniste était mise à l'épreuve par l'antagonisme des rois de France et des Habsbourg, en particulier en Italie du nord.

En 1521, Nice fut choisie par le duc Charles III le Bon pour la célébration de ses noces avec l'infante Béatrice de Portugal, belle-sœur de Charles-Quint. Le mariage eut lieu en l'église Saint-Dominique ; un témoin oculaire, Revelli, a laissé la description du cortège, éblouissant, de la délégation portugaise ¹

Quinze années plus tard, en 1536, la famille ducale de Savoie dut se réfugier à Nice, qui restait une de ses rares possessions, le Piémont ayant été envahi par les troupes françaises. Le prince Emmanuel-Philibert y résida jusqu'en 154. Le désir du pape Paul III de rétablir la paix, lui fit choisir Nice pour négocier entre François Ier et Charles-Quint en juin 1538. Le Pape, établi dans le couvent de Sainte-Croix, vit séparément les deux ennemis. Le chroniqueur Jean Badat rapporté le cortège théâtral de François Ier rendant visite au Pape².

Emmanuel-Philibert épousa Marguerite de Valois en 1560 ; c'est Nice qu'il choisit pour faire son antre dans Ses Etats en sa compagnie. Son fils, Charles-Emmanuel Ier, suivit son exemple dans la même circonstance, d'autant plus que le voyage par mer qu'il fit au retour de ses noces avec l'infante Catherine d'Autriche à Saragosse, en 1585, l'obligeait à débarquer à Nice. Les Niçois, le 19 juin, assistèrent à l'entrée", très théâtralisée, sur les eaux de la Baie des Anges, de leur nouvelle et jeune souveraine, fille de Philippe II. Gioffredo nous donne une description du spectacle que constituait cette cérémonie ³. Sa conception fut sans doute l'œuvre du chevalier Louis d'Aglié qui, de 1585 à 1619, mit en scène les plus beaux ballets et carrousels de la cour de Turin, qui, d'ailleurs, fut l'ordonnateur du "ballet sur l'eau" donné à Turin après l'annonce de ce même mariage ducal ⁴. La galère de la duchesse fut accueillie par trois "monstres marins" portant un grand rocher sur leur dos orne d'herbes et de coraux et deux grandes ailes sous lesquelles étaient cachés les rameurs... et un long cou

¹ G.DOUBLET, *Le mariage du duc de Savoie, Charles II et de Béatrice de Portugal*, dans *Nice Historique*, 195, p.105 et suivantes.

² Chronique de Jean BADAT. Cf. aussi Victor E.MAIWEL, *Articles et Chroniques la Chronique de Jean Badat*, dans *Nice Historique*, 1914, p.77 et suivantes.

³ P.GIOFFREDO, *Storia delle Alpi Marittime*, colonnes 104 à 1611.

⁴ G.TANI, *Le comte d'Aglié et le Ballet de Cour en Italie*, dans *Les Fêtes de la Renaissance*; vol.I, pp.224, C.N.R.S. 1956.

qui bougeait en signe de révérence", les monstres étaient montés, l'un par Neptune, l'autre par Thétis et des sirènes et le troisième par un "beau jeune homme travesti" qui symbolisait Nice. Présentant les clefs de la ville... . Le dispositif installé pour servir de cadre à l'entrée proprement dite, représente un grand intérêt puisque repris Par la suite lors de la venue de Charles-Emmanuel Ier ou de ses enfants ; il s'agissait d'un "ponton" (longue passerelle de 256 pas de long orné de balustres (en terre cuite sur l'eau) et aboutissant à l'arc de triomphe dressé devant la porte de la Marine ¹ où eut lieu le rituel de la remise des clefs de la ville. L'ornementation, commandée sans doute aussi par la Cour, était l'œuvre d'Alexandre Ardenti, peintre de Charles-Emmanuel Ier.

Au XVIIe siècle, les mentions de cérémonies officielles sont assez fréquentes bien que peu d'évènements importants pour la politique du duché ou pour la dynastie de Savoie se soient déroulés à Nice.

Les plus nombreuses sont, bien entendu, les entrées : en fait, à l'exception du jeune duc François-Hyacinthe qui régna peu, tous les souverains du duché de Savoie vinrent à Nice au XVIIe siècle où les préoccupations relatives à leur politique extérieure les poussaient "à s'assurer des moyens de défense en cas d'invasion et exciter par sa présence l'amour des habitants... depuis la sommité des rochers jusqu'aux rivages maritimes" comme l'écrit Louis Durante à propos du duc Victor-Amédée II ⁶

Charles-Emmanuel Ier qui résida souvent à Nice entre 1590 et 1598, lors de ses interventions militaires en Provence pour le compte de la Ligue, y revint successivement en 1603, 1614 (à l'occasion de l'élection du Sénat) et en 1622. Ses trois premiers fils (dont le futur duc Victor-Amédée Ier) séjournèrent au moins deux fois à Nice en se rendant à la cour de Philippe III d'Espagne, leur oncle, auprès duquel ils parfaisaient leur éducation, ou bien en retournant à Turin, en 1606 et 1610 leur frère le prince cardinal Maurice accompagne son père à Nice en 1622.

Les archives demeurent muettes sur la venue de Victor-Amédée Ier à Nice en 1633 ; les deux principales entrées de la seconde moitié du siècle -celles de Charles-Emmanuel II en janvier 1666 et de Victor-Amédée II, accompagné d'Anne d'Orléans sa jeune épouse, en 1689- paraissent être les plus fastueuses de la période. Le cérémonial des entrées est resté sensiblement le même depuis la fin du XVIe siècle au moins : le duc ou les princes sont accueillis par les personnalités locales devant l'arc triomphal exécuté pour la circonstance devant l'une des portes de la ville. Après la remise rituelle des clés, le cortège entre dans la ville et se rend à la cathédrale pour le Te Deum. Le séjour du souverain, de durée variable, était ensuite ponctuée de réjouissances publiques ou bien plus strictement aristocratiques dans les murs du palais ducal, mêlées à des cérémonies religieuses qui faisaient souvent partie du calendrier festif niçois comme la procession de la Fête-Dieu du 20 juin 1585 qui fut suivie par le duc et la duchesse de Savoie au lendemain de leur entrée, ou bien le Carnaval en 1614 pendant le séjour à Nice de Charles Emmanuel Ier.

Hormis le départ pour l'Espagne de la princesse Marie-Louise-Gabrielle (fille de Victor-Amédée II) qui épousa le roi Philippe V et vint à Nice pour s'embarquer en septembre 1701, aucun évènement important pour la dynastie n'eut lieu dans notre cité qui se contenta, comme d'autres villes piémontaises ou savoyardes de les célébrer dans des cérémonies religieuses (Te Deum pour les baptêmes princiers, les annonces de mariages et les mariages eux-mêmes Requiem pour les décès survenus dans la famille ducal ou les dynasties apparentées). A propos de ces évènements, il est intéressant de remarquer qu'invariablement ils donnaient lieu à deux manifestations : l'une spontanée dès l'annonce de la nouvelle (selon la circonstance éclatement de la liesse populaire, Te Deum et Requiem célébrés dans les églises par les soins du clergé ou des Corps constitués), l'autre officielle et plus décalée dans le

⁵ P.GIOFFREDO, Dp.cit., colonnes 1604 à 1611

⁶ L.DURANTE, Histoire de Nice, vol.II, pc.508-509.

temps (en particulier les rompes funèbres en l'honneur du souverain défunt). Les proclamations de la paix ont donné lieu à de semblables réjouissances publiques (la paix de Vervins en 1598, le traité de Turin en 1696 à la fin la guerre de la Ligue d'Augsbourg) dans ce cas, le Te Deum officiel suivit d'une semaine son annonce à la population niçoise.

La paix de 1642 entre la régente Christine de France et ses beaux-frères, mettant fin à la guerre civile qui ravageait le Duché, fut seule, au XVII^e siècle, le prétexte d'une nouvelle fête nautique, "Le Prince des Argonautes", dans la Baie des Anges, du 26 au 28 juillet, qui fit revivre les fastes de l'accueil de Catherine d'Autriche en 1585. Le séjour de Marie-Louise de Savoie donna lieu aussi à de nombreuses réjouissances, autour au palais ducal en particulier.

L'énumération des principales cérémonies et fêtes en l'honneur du duc de Savoie fait apparaître presque exclusivement des manifestations à caractère public se déroulant à l'extérieur de la résidence du souverain ; on est beaucoup moins au fait des "fêtes de Cour" qui eurent lieu sans doute au palais (banquets, spectacles ou ballets) ou des réjouissances offertes à l'aristocratie niçoise.

Une grande partie de la population a donc pu aussi bien admirer les cérémonies religieuses que les feux d'artifices et les spectacles nautiques de la Baie des Anges.

A l'exception de ces derniers, donnés à l'occasion d'avènements exceptionnels fêtes en conséquence et qui ont été dus à des initiatives proches de la Cour, c'est surtout le Corps de ville et le Conseil communal qui ont été les ordonnateurs de toutes ces pompes officielles. Le Conseil a dû assumer en grande partie les dépenses occasionnées, se préoccuper du protocole et coordonner (avec bien des difficultés) l'organisation des cérémonies avec le gouverneur, l'Évêque et le Chapitre cathédral et surtout avec les lettres, les ingénieurs et artistes réalisant leur ambiance par les décors architecturaux et ornements, la musique, les feux et illuminations, les salves d'artillerie, etc. .

La réception d'un messenger ou d'un courrier de la cour de Turin chez le gouverneur de Nice et du Comté, ou au palais communal même met en branle le même mécanisme : évocation de l'évènement à l'ordre du jour de la réunion du Conseil ou du "Colloque" ⁷, délégation aux syndics pour toutes décisions utiles et les prévisions de dépenses à faire. Parfois, la nouvelle annoncée par le Duc s'accompagne d'instructions pour les dispositions à prendre, en particulier pour l'accueil de sa suite et des souhaits pour la réussite de la réception par la Ville : Charles-Emmanuel Ter demande à la ville, pour l'arrivée de ses fils de Madrid, en 1606, de préparer un salve beau et bien réglée ⁸. Victor-Amédée II, en 1689, charge les syndics de pourvoir au logement des carrosses, des chevaux et des suisses qui font partie de son escorte ⁹.

Le gouvernement ducal aussi bien que le gouverneur de Nice prennent un grand intérêt à la bonne marche des préparatifs et à la réussite des fêtes, étant très préoccupés de leur éclat, assurance indispensable de leur prestige. Aussi interviennent-ils volontiers pour presser la ville d'accroître son effort : le gouverneur Antoine de Savoie ¹⁰ souhaite que le Conseil municipal fasse l'achat d'un baldaquin (dais d'étoffe précieuse porté par les syndics, sous lequel le Duc devait traverser la ville pendant les cortèges); celui-ci refuse d'abord ¹¹, puis se résout quelques jours après à le faire confectionner en "dentelle d'argent" ¹²

⁷ Conseil communal restreint réunissant dans l'intervalle des sessions du Conseil de ville.

⁸ Archives municipales de Nice, Aa 36, n14.

⁹ Idem BB 24, f°39.

¹⁰ Bâtard de Charles-Emmanuel I^{er}, gouverneur de Nice.

¹¹ Archives municipales de Nice, BB 21, f°58.

¹² idem BB 21, f°64.

Les problèmes sont surtout provoqués par le protocole, le Corps de ville est très pointilleux à ce sujet. La multiplication des hauts fonctionnaires ducaux au XVII^e siècle et l'érection du Sénat, Cour souveraine, en 1614 lui donnent beaucoup de craintes de perdre ses prérogatives, à savoir sa place dans les cortèges; devant le gouverneur, et dans les cérémonies religieuses de la cathédrale, dans le transept (alors que le banc du Sénat ne se trouve que dans la dernière travée de la nef!). Chaque cérémonie, depuis l'époque d'Emmanuel-Philibert, donne lieu à un conflit de préséance, les sénateurs étant toujours mis en cause par le Conseil municipal. L'un d'eux a d'ailleurs provoqué l'annulation de la pompe funèbre de Victor-Amédée I^{er} en 1638, alors que 300 livres avaient été dépensées pour le catafalque¹³. La venue de Charles-Emmanuel II a été précédée de tractations avec la Cour ducale "pour avoir le pas sur le Sénat" lors de l'entrée envisagée pour le 16 janvier¹⁴. Après le décès du Duc (12 juin 1675), la pompe funèbre faillit encore être compromise pour les mêmes raisons ; une procédure suivit, ponctuée d'incidents extrêmement pittoresques dans la cathédrale (les bancs de la ville et du Sénat changeant de place, tour à tour... dans la nuit) et surtout par les sommations de la régente Marie-Jeanne Baptiste de Savoie-Nemours pour que le service ait lieu. La cérémonie finit par se dérouler le 10 mai 1676¹⁵

Le chapitre des dépenses somptuaires et autres afférant à ces événements est aussi très importante. En prévision des cérémonies, on pensait d'abord à "rafraîchir" la décoration des bâtiments publics se trouvant sur l'itinéraire du cortège (portes) ou visités par le souverain (palais communal) ; en 1689 on fait venir un portrait du jeune duc Victor-Amédée II de Turin pour en orner la salle du Conseil¹⁶ à l'occasion de son entrée. Ces circonstances exceptionnelles permettent de renouveler les costumes des syndics, les livrées de leurs valets et de trompette, les étendards etc.; la rémunération des musiciens (en 1639, 292 livres et 6 sous sont donnés aux fifres et tambours)¹⁷ Pour les salves et mortiers, aussi bien que pour les feux d'artifices, les soldats spécialisés dans cet art devaient dans doute prêter leur concours ;

la comptabilité communale ne mentionne que les frais d'achat de poudre (notamment en 1666) ainsi que d'instruments de musique (tambours) mis à la disposition des sergents et caporaux¹⁸. Pour les cérémonies religieuses, le Conseil assume les frais du luminaire (torches et cires) récupère ensuite par le chapitre de la cathédrale. Une mention doit être faite aux cadeaux (en nature et en espèces) offerts aux visiteurs illustres : pour les premiers des fleurs, des fruits, des parfums, pour les seconds (plus rarement) une somme de 9000 livres consentie par le Conseil à Charles-Emmanuel II en 1666, vu que depuis plus de trente ans, Nice n'avait plus reçu la visite du "Real Padrono"¹⁹. En ce qui concerne les fastes "périssables", malgré leur qualité, la ville engage des dépenses assez importantes sans beaucoup de récriminations, rejetant assez rarement les suggestions du gouverneur (en 1666 refuse les feux d'artifices pour la naissance du prince Victor-Amédée, étant donné qu'il n'y en avait pas eu lors de la naissance du prince François-Hyacinthe en 1632, dans une époque, il faut le dire, moins propice à ce genre de luxe)²⁰.

La confection du cadre des cérémonies auquel collaboraient les ingénieurs, artistes-peintres et parfois les sculpteurs, supposait évidemment les plus grands frais d'autant plus que leur luxe était tout provisoire. Comme à Paris en de semblables circonstances, certains matériaux étaient récupérés pour être vendus aux enchères, en particulier les bois composant les châssis du décor architectural des entrées ou des pompes funèbres. Certains matériaux de

¹³ Archives municipales de Nice, BB 21, f° 54.

¹⁴ Idem AA 37, n°6.

¹⁵ AA 37, n°8 BB 21, f 396, 162 r, 184 r, 213r 216 r, 220, 223 r, 232 et 233 r, 241 r, 249, 250.

¹⁶ J .BRES, *Note d'Archivio* , p.37 et 148. (17) J.BRES, op.cit., p.148.

¹⁷ J .BRES op cit., p 148.

¹⁸ archives municipales de Nice BB 21, f° 54

¹⁹ idem BB 21, f° 53r, 57.

²⁰ idem BB 21, f° 154.

la pompe funèbre de Charles-Emmanuel II ne s'étant pas vendus et se dégradant, le Conseil décida de les distribuer gratuitement aux pauvres pour qu'ils prient pour le repos de l'âme de Son Altesse²¹. Pour la pompe funèbre de Victor-Amédée Ier en 1638, le catafalque avait coûté près de 300 livres ; l'entrée de Victor-Amédée II en 1689, pour le seul arc triomphal, coûta près de 400 livres. La pompe funèbre de Charles-Emmanuel II avait nécessité 1500 livres et, plus alors que dans les mêmes années, le Conseil général des vigueries du comté de Nice avait consenti un donatif de 50.000 livres par an.

Si, dans l'ensemble de ces fêtes et cérémonies diverses, nous remarquons, comme nous l'avons souligné par ailleurs; une nette prédominance de manifestations publiques, nous pouvons considérer grâce à leur répétition les lieux privilégiés de l'espace urbain niçois qui leur servaient de cadre.

Pour les entrées, les deux portes alternativement utilisées, selon que le souverain débarquait directement Nice ou bien arrivait par la route de Turin ou de Villefranche, étaient la porte de la Marine et la porte Pairolière. La première, par son emplacement privilégié sur le front de mer, se prêtait, comme nous l'avons vu pour l'entrée de 1585, aux arrivées spectaculaires. La porte Pairolière servit de cadre à l'entrée de 1666 et à celle de 1689 entre autres ; à l'occasion de cette dernière, les terrains privés qui la précédaient au Camas Sotran furent provisoirement aménagés en 'une place' dont on ne nous précise pas si un décor architectural (façades) y avait servi de toile de fond²². Nous pouvons peut-être entrevoir ici les débuts de l'histoire de l'actuelle place Garibaldi, tracée près d'un siècle plus tard à cet endroit. Joignant ces deux portes, la rue Droite, qui fut pavée "pour l'honneur de la Ville" lors de l'entrée de Charles-Emmanuel Ier et Catherine d'Autriche²³ était dans le voisinage immédiat des édifices abritant les cérémonies officielles : palais communal, cathédrale, palais ducal. Ce dernier, par sa situation à proximité des remparts du front de mer, précédé de ce côté par le jardin et par le "Palco", constituait par ses abords, un endroit très favorable à certaines réjouissances dont on ne se priva pas (bals, feux d'artifices, etc.), notamment à l'occasion du séjour de la princesse Marie-Louise en 1701. La mer d'autre part, qu'il s'agisse de la Baie de Lympia ou de la Baie des Anges, était, tout au moins depuis le mariage de Charles Emmanuel Ier en 1595, destinée aux régates, joutes nautiques et même à des spectacles pour lesquels les vagues suppléaient aux "machines". Le cadre des fêtes officielles débordait donc ici aussi, nécessairement, des murs de la ville.

Le succès des fêtes et cérémonies célébrant le monarque vient de l'éclat que leur a conféré la participation des arts en chaque circonstance dans un but unique. Erudits et lettrés fournissant en fonction de l'évènement thèmes et idées ont collaboré avec les ingénieurs, architectes, peintres, sculpteurs, musiciens et artificiers qui ont créé le cadre et l'ambiance de fastes éphémères.

Les fêtes du XVI^e siècle durent en grande partie leur réalisation aux ordonnateurs de la cour de Savoie, comme nous l'avons déjà souligné et ainsi que l'exigeaient, sans aucun doute, les circonstances.

Au XVII^e siècle au contraire leur préparation a été conçue sur place, les archives donnant de nombreuses références aux ingénieurs et artistes locaux: l'arc de triomphe de 1666 a été réalisé par l'ingénieur niçois Jean-Gaspard Balduino, qui était également peintre²⁴ et qui fut assisté de huit peintres travaillant à Nice (dont Laurent Gastaldi ancien peintre du prince Honoré II de Monaco) ; en 1689, le dessin de l'entrée fut projeté par Gabriel Vaggione, le décor en fut réalisé par le sculpteur Gaspard Oliva et près de vingt peintres dont

²² Archives municipales de Nice, BB 24, f° 206.

²³ idem BB 3, e 141r.

²⁴ G.DOUBLET, *Les peintres niçois, Jean-Gaspard Balduino et son fils Bernardin* dans *Armanac Nissart*, 1922, pp. 28 - 38

Jean-Baptiste Passadesco et plusieurs artistes venus à cet effet de Menton²⁵ La décoration de la porte principale et de l'intérieur de la cathédrale, ainsi que la réalisation du catafalque de la pompe funèbre de Charles-Emmanuel II est due à une équipe semblable. Le dessin préparatoire fut donné par l'ingénieur Barthélemy Battista²⁶; quatorze artistes y travaillèrent, dont les peintres niçois Antoine-François Rocca, son frère Jean-Baptiste et Laurent Gastaldi qui peignit les figures des ducs de Savoie devant les piliers du cati de la nef, La relation de cette cérémonie par le père Camille-Marie Audiberti, jésuite, est illustrée de trois gravures, réalisées d'après le dessin de Battista et nous permet d'apprécier complètement son importance, étant la seule parvenue jusqu'à nous. Georges Doublet attribuait à Jean-Gaspard Baldicino la "machine" du feu d'artifice tire sur le Palco en janvier 1666²⁷ et le "théâtre sur l'eau- (combat naval costuma), "le Prince des Argonautes", donné en l'honneur du prince Maurice de Savoie et de la fin de la guerre civile, en 1642. Il se pourrait que ce spectacle nautique ait été monte par le comte Philippe d'Aglié, maître des ballets de la Cour et ami de la régente Christine, "Madame Royale". Il est indéniable que le rôle de place-forte de Nice lui a permis un recours facile aux ingénieurs architectes tout comme aux artificiers et même aux musiciens qui ont assuré l'animation lors de ces réjouissances.

Par ailleurs, les intervenants pour la partie éloquence et poésie sent surtout des religieux. En première place, les pères du collège des Jésuites auxquels on fait souvent allusion. Ils ont compose aussi bien des oraisons funèbres, comme le père Audiberti, que des poèmes (odes, épigrammes) récités en l'honneur du souverain (celui du père Robions lors du Te Deum célébrant le retour de la Paix en 1696 ; l'archiprêtre Raiberti composa l'ode à la princesse Marie-Louise en 1701²⁸. Les inscriptions figurant dans les médaillons ou les cartouches des architectures peintes en trompe l'œil des arcs-triomphaux ou pompes funèbres leur sont également dues. D'autres écrivirent des chansons comme- celle chantée par les poissonnières niçoises en l'honneur le la princesse Marie-Louise et peut-être montrent-ils aussi des ballets.

Les manifestations officielles, cortèges d'Entrées ou bien spectacles publics qui se sont déroulés à Nice au XVIII siècle, offrent un rapprochement assez aisé avec les fastes connus des cours et des villes de l'Europe des monarchies. Arts plastiques, poésie et musique, traditions festives locales se mêlent intimement 'tans le double souci d'exalter et de plaire, aussi bien nu souverain qui est honoré qu'à la population qui participe aux cérémonies et fêtes.

Les historiens de la Renaissance et de l'Humanisme ont insiste sur les emprunts faits à l'Antiquité pour exalter le Prince, qu'il s'agisse de thèmes d, la mythologie gréco-romaine, d'allusions à l'histoire romaine et en particulier aux triomphes le la Rome impériale auxquels se réfère en premier lieu l'architecture des entrées et de certaines pompes funèbres.

En 1585, Nice accueille la jeune duchesse sur la mer devant la vieille cite, entoure par des monstres fabuleux montras par Neptune et Thétis qui président l'entrée des souverains dans leurs Etats.

Le combat naval théâtralisé du "Prince des Argonautes", en juillet 1612, utilise un thème mis à la mode par les fêtes de la cour du duc de Bourgogne (Banquet du Faisan à Lille en 1454 faisant allusion à l'ordre de la Toison d'Or fondé par Philippe-le-Bon en 1429), repris dans plusieurs entrées de Charles-quin à Londres, Florence et Anvers et même dans la parade funèbre de Bruxelles en 1558, puis dans de nombreuses fêtes de cour dans toute l'Europe, le thème des Argonautes convenait parfaitement aux joutes navales et 'ballets sur

²⁵ J.BRES, Note d'Archivio, p.48.

²⁶ Camille -Maria AUDIBERTI, *Il Camielio Ardente*, p.19.

²⁷ "Une colombe enflammée partit du Palais ducal, suivit un câble de métal et vint allumer une tour érigée sur le Palco, surmontée d'un ange sonnante de la trompette", G.DOUBLET, op.cit., pp.36.

²⁸ V.EMMANUEL, *Articles et Chroniques Noces princières à Nice en 1701* dans *Nice Historique*, 1914., p.89.

l'eau²⁹. A Nice ce combat mettait en scène deux flottes de navires multicolores", celles de Jasori et d'Ulysse, montées l'une par les marins niçois l'autre par des marins villefranchois. Le combat aurait été réglé par ce que l'on savait de la bataille de Lépante (des navires niçois y avaient d'ailleurs participé) mais l'apparition d'un navire où trône Neptune, "le Temple de la Paix", est le signal de l'arrêt du combat, une néréide récite des vers en l'honneur de la princesse Louise, fiancée du prince Maurice...³⁰. Ici, la mythologie fournit le sujet d'un spectacle mais sert aussi de "masque" pour évoquer des événements récents (la guerre civile des "Madamistes" et "Cardinalistes" et la paix qui vient d'Ure conclue avec, entre autres, la clause heureuse du mariage du prince-cardinal avec sa nièce).

Les entrées se réfèrent à l'histoire de la Rome impériale avec la généralisation de l'arc de triomphe dont on ne sait s'il parut à Nice avant l'entrée de 1585 (en 1560 la porte de la Marine avait seulement été agrémentée de peintures³¹. Chaque fois l'arc triomphal paraît orné de statues de Vertus et chargé de médaillons et cartouches où figurent des devises louant le duc de Savoie, ses victoires et son bon gouvernement. La pompe funèbre de Charles--Emmanuel II accorde moins de place aux allusions mythologiques, elle se réclame surtout de l'histoire romaine et à ce sujet le père Camille Audiberti donne de très utiles précisions sur les emprunts qu'il y a faits dont le choix du titre "Campidoglio Ardente" (Capitole Ardent), titre de triomphes car il en était ainsi pour les consuls et empereurs romains -"même faste pour un Héros qui -rivant est conduit au Capitole et mort au Sépulcre"-, c'est pourquoi au terme de "chapelle" il a préféré celui de "Capitole"³². Il donne de nombreuses références aux auteurs de l'Antiquité -Strabon, Suétone, Virgile, Aristote, César, Cicéron. Sénèque-, a des écrits religieux -saint Augustin-, ainsi qu'aux chroniques Di: il a puisé l'histoire des princes de la maison de Savoie parmi les plus glorieux, ceux dont les "effigies" avaient été peintes sur le décor établi devant les piliers de la nef de la cathédrale. Le catafalque, par son architecture, répète les "arcs triomphaux" et "pyramides à trophées" Au dire du père Audiberti, c'est un théâtre pour des spectacles de triomphe³³

D'autres figures les Vertus cardinales, les Quatre parties du Monde recevant la nouvelle de la mort du Duc par une Renommée, les Quatre Eléments qui font de l'homme un héros (industrie, nature, valeur, fortune) la gloire et l'immortalité, étaient régulièrement présentes dans les pompes royales baroques.

La valeur documentaire de la relation de cette pompe funèbre nous permet d'apprécier l'excellent résumé qu'elle nous offre des cérémonies officielles du XVIIe, aussi bien dans le résultat de la réalisation plastique que par son contenu et son but apparent.

L'ensemble des manifestations officielles niçoises de ce siècle présente beaucoup de caractères communs avec celles qui se sont produites autour de l'institution monarchique en Europe, depuis l'époque de la Renaissance.

²⁹ *Les Fêtes de la Renaissance, vol.II* pp.175,288,354,423,446,454,459,471.

³⁰ G.DOUBLET,op.cit.,p.30.

³¹ G.DOUBLET, *Saggi di sonvranì Sabaudi à Nizza Karittime*, extrait de la revue *Fert*, 1929, VIII,p.15.

³² Camille Marie AUDIBERTI, op.cit.,pp.13-16

³³ Camille Marie AUDIBERTI, op.cit.,p.20.

ILLUSTRATIONS

(Commentaire)

Pompe funèbre de Charles-Emmanuel 7I. 10 mai 1676.

I.- ARC de TRIOMPHE élevé devant la porte principale de la cathédrale Sainte-Réparate.

Les figures allégoriques représentent :

sur le soubassement de l'arc, les deux vieillards symbolisent le Var et le Paillon se lamentant sur la disparition du duc de Savoie ;

- les quatre figures féminines entourant le fronton sont les quatre villes chefs-lieux de viguerie du comté de Nice et de la principauté d'Oneglia, Sospel, Puget-Théniers, Barcelonnette, Oneglia : la statue au sommet représente la ville de Nice.

II.- LE CATAFALQUE

Vaste composition architecturale élevée à la croisée du transept de la cathédrale -sa hauteur atteint la corniche inférieure du tambour de la coupole et mêlant l'arc triomphal à la pyramide cantonnés par des "flèches" de style baroque.

Outre le luminaire, l'ornementation est constituée par des trophées, des aigles (armes de la ville) et balustrades.

Les statues sont celles des Vertus cardinales, des quatre parties du monde, des Qualités "qui font le héros", etc.

Les quatre statues des ducs de Savoie qui ont porté le nom de Charles (Charles Ier, Charles II, Charles III et Charles-Emmanuel Ier) ne sont pas visibles ici.

Le duc Charles-Emmanuel II est représenté au sommet du catafalque, "à cheval sur l'aigle niçois", capriccio degl'ingegneri... deva segno di cosi andar fino al cielo (fantaisie des ingénieurs... donnait comme l'impression d'aller au ciel).

- **DECORATION** de l'un des côtés de la nef de la cathédrale.

Une architecture peinte en trompe-l'œil a été plaquée sur celle de la nef. Les pilastres sont consacrés à l'histoire de la dynastie de Savoie : des statues représentent les Princes qui se sont rendus célèbres par leurs exploits militaires, des trophées les surmontent ainsi que les armes des villes et contrées qu'ils ont conquises (au-dessus de la balustrade, au sommet).

Les intervalles portent des cartouches baroques où se lisent des inscriptions de louanges en l'honneur du Duc défunt.





**URBANISME ET PLUS
D'EXTENSION A NICE DANS LA
DEUXIEME MOITIE
DU XVI^e ET AU XVII^e
SIECLE**

par Luc THEVENON

APRES 1543 MISE EN CHANTIER DE TROIS GRANDS OUVRAGES MILITAIRES.

Au début du XVII^e siècle, les Vues de Nice (Pastorelli-1610, et Laurus -1625) (1) montrent que la ville occupe complètement les limites de son enceinte.

Cette enceinte a pourtant été agrandie à la suite du siège de 1543. En effet, si la forteresse avait pu résister, ce qui était encore la "ville basse" dut se rendre le 23 août après 15 jours de siège et fut vraisemblablement saccagée par les Turcs (2). Il s'agissait donc de développer les fortifications de la colline pour la rendre inexpugnable et de renforcer l'enceinte des quartiers inférieurs afin de lui donner un rôle efficace de défense avancée et de protection pour la population. Le danger écarté, on se mit dès 1544 à réparer et renforcer les fortifications, note Jean Badat (3) Gioffredo rapporte qu'est "amenée à perfection la fortification du château de Nice commencée nombre d'années auparavant" et que Paul Simeone, gouverneur du Château, fait; notamment édifier de solides arcades recouvertes de terre destinées à abriter des magasins(4) en 1548

L'arrivée au pouvoir d'Emmanuel-Philibert (1553) va intensifier les travaux pour fortifier Nice et en protéger les abords. Le début de l'année 1557 voit l'ouverture simultanée des chantiers de construction du fort de Montalban et de la citadelle Saint-Elme à Villefranche (5). D'ailleurs le duc, qui recouvre ses Etats par le traité de Cateau-Cambrésis du 3 avril 1559, vient à Nice dès le 3 novembre ; on peut penser qu'il visita les différents chantiers. Il revient à Nice le 25 janvier 1560 ; Michel de L'Hospital, qui fait partie de son escorte, décrit la ville qui "n'occupe que le milieu de la Pente et la plaine car le sommet de la colline et du rocher était autrefois habité par les gens de la noblesse et les ministres du culte. Les difficultés de la guerre les ayant obligés à s'en éloigner, la colline est devenue citadelle"(6)

En fait, c'est à partir de ce séjour que la transformation de la moitié septentrionale de la colline (emplacement des cimetières actuels) est entreprise, chantier au moins aussi important que ceux de Montalban et de Villefranche, Les ingénieurs Boero, religieux franciscain, et Ferrante Vitelli en dressent les plans (7). Orazio Pacciotto, architecte militaire qui collabora à la construction de places comme Montmélian, Cuneo, Savigliano..., et dont le frère aîné Francesco, comte de Montefabro, construira en 1564-65 la citadelle de Turin, vient à Nice diriger les trois grands chantiers de travaux(8). Un autre ingénieur militaire, Joseph Caresana, est en 1565(9) à Nice où le duc revient en 1569 puis en 1575 inspecter les trois forteresses dont les travaux sont pratiquement achevés. Il meurt à Turin le 30 août 1550.

REFECTION ET ELARGISSEMENT DE L'ENCEINTE A LA FIN DU XVI^e SIECLE.

Son successeur, Charles-Emmanuel, va compléter les défenses de Nice en renforçant l'enceinte de la ville qui avait, semble-t-il, été- négligée puis- que le 1^{er} janvier 1589 ordre est donné de réparer les murailles de la ville. Le 21 avril, André Provana de Legni évalue, en un mémoire, les dépenses nécessaires pour réaliser ces travaux ; il y joint un projet d'achèvement de la muraille entreprise à la Marine en direction du château. Elle devra comporter une porte assortie d'un pont-levis. Le 24 juin, après vente de terrains vagues, on entreprend cette construction. Le 17 avril 1592 intervient l'ordre d'achever la muraille, de terminer la porte d'accès au château et de faire un pont-levis à la porte occidentale qui sera dite Saint-Eloi (10). Mais les plans de cette enceinte semblent avoir été du moins revus sinon dressés par l'architecte Ascanio Vitozzi puisque en 1593 la ville continue les murailles de la Marine suivant ses dessins (10 bis)

Les remparts ont donc été avancés, d'une part jusqu'au lit du Paillon, d'autre part sur la plage pour éviter de laisser libre un marche sur laquelle l'ennemi pourrait aisément prendre

ped. Cela a permis de renforcer les murailles qui bordent le Champ de Mars et s'articulent à celles de la citadelle, d'avancer la porte Pairolière en la flanquant de bastions. Au sud, l'approche de la colline par mer est rendue plus difficile grâce à des plates-formes bastionnées dominant directement les Ponchettes.

REALISATION DEFINITIVE DU DEPERCHEMENT DE LA CITE.

Mais cet élargissement de l'enceinte, d'ailleurs modeste, s'accompagne d'un déperchement définitif et complet des derniers quartiers encore accrochés à la colline où ils gênent le développement des fortifications.

Dès octobre 1531, un acte avait été passé entre Honoré Ier Maltelli, abbé de Saint-Pons, et le chapitre cathédral pour faciliter l'installation de la cathédrale dans la ville basse. Ce n'est qu'à partir de 1544 que les chanoines occupent Sainte-Réparate et l'année suivante que l'évêque et le chapitre s'installent dans la maison abbatiale contiguë à la chapelle; et cet échange ne sera entériné que par Honore II Untelli, abbé de Saint Fens, intronisé dans le courant de 1546, neveu du précédent, grâce à des actes datés de 1561 et 1576 (11). La première mention de Sainte-Réparate comme "église cathédrale" ne remonte qu'à 1590 (12)

Le Conseil communal de son côté a quitté la ville haute. Son vieux palais situé au-dessus de la Tour de l'Horloge (13) est démoli entre 1532, date de la dernière réunion connue qu'il ait abritée, et 1540. Cette année-là, le 4 janvier, le Conseil se réunit en présence du gouverneur André de Montfort dans un corridor du couvent des Prêcheurs. En 1574, on entreprend la construction d'un nouveau bâtiment sur la place Saint-François où la première assemblée connue se tient le 26 février 1581. Il semble que ce soit Emmanuel-Philibert qui ait fait édifier un palais ducal dans la ville basse. Le 3 novembre 1559, arrivé à Nice, il apparaît à ses sujets du haut de sa "maison d'habitation" et ne loge donc plus au château (14)

La comparaison des enceintes du XVI^e siècle et du XVII^e a été faite à partir des vues d'Enea Vico et François de Belleforest (15) d'une part, de Pastorelli et I. Laurus d'autre part avec précision par P.-A. Février (16). Néanmoins ce maigre élargissement reste insignifiant. Outre les derniers éléments de population encore perchés quittant la colline pour la ville basse, les faubourgs extérieurs détruits lors du siège de 1543 n'ont pas été rebâties (Paradis, Buffa). En 1592, alors que les Français pourchassent les impériaux en retraite, on rase le faubourg Saint Eloi pour faciliter la défense de la ville (I(bis)). La population, dans l'impossibilité de s'étendre à l'extérieur, a reflué au-dedans.

Au début du XVII^e siècle, Nice s'entasse derrière ses remparts. Son développement est toutefois encore ralenti par les pestes. Selon Durante, celle de 1550 aurait fait 3534 morts en un an (?) sur un total de l'ordre de 7.500 habitants ; celle de 1578 aurait emporté les 2/3 de la population. Elle réapparaîtra en 1620, 1631... .

LES DEBUTS DE L'URBANISATION

On peut tenter de replacer ce développement urbain de Nice au XVI^e siècle dans un contexte plus large. Après les pestes du XV^e siècle qui, en Europe, ont affecté principalement les villes où "dans les rues étroites et sales elles se propageaient comme un incendie (17) ; décimant quart ou au tiers de leur population, le XVI^e siècle est une époque de reprise démographique. La croissance urbaine reprend. En 1500, on ne compte que cinq villes atteignant ou dépassant 100.000 habitants (Constantinople, Paris, Naples, Venise, Milan) dont trois sont italiennes. En 1600, on en dénombre une douzaine. Mme si plusieurs villes moyennes déclinent (comme Anvers ou Bologne), la tendance est en général à

l'augmentation. Il s'agit plus particulièrement de places commerciales du niveau international et de centres d'artisanat de produits de consommation surtout exploitables, ce qui n'est pas le cas de Nice.

La science urbanistique commence au XVe siècle avec Léon-Battista Alberti (1404-1472) dont le *De Re Aedificatoria* est publié en 1483, après sa mort. Influencé par l'oeuvre de Vitruve dont les Dix Livres reparaissent en 1415, il envisage une ville aux rues parfaitement rectilignes, bordées de maisons régulières "suivant la règle et le cordeau". Cette conception s'affirme et reste celle de Francesco di Giorgio Martini(1439-1502) à la fin du XVe siècle. L'un et l'autre doivent admettre pourtant que les rues adaptent leur tracé en fonction du site.

Nice connaît un phénomène naturel lent-, progressif, de déperchement d'abord dirigé vers le nord, puis le long des pentes au flanc occidental de la colline. Il s'accélère à la fin du XIVE siècle avec l'affirmation de son rôle militaire et sa conséquence, le développement de sa forteresse. L'extensi5n vers le nord s'interrompt au profit d'un site naturellement défendu à l'ouest Qu'il sera plus facile de fortifier. Cet espace exigu étant presque complètement occupé dès la fin du XVIe siècle, l'extension urbaine va s'y scléroser jusqu'au XIXe siècle. Il est très remarquable de constater que les plans d'urbanisme esquissés à la fin du XVIIIe siècle envisagent de reprendre une extension vers le nord, à partir de la nouvelle place Victoria (18) et du port récemment entrepris.

VERS UN PLAN REGULARISE

Toutes proportions gardées et retenant tout ce que ce développement réalisé à partir d'un noyau urbain e. de progressif, on pourrait rapprocher le plan de nec de celui d'une ville neuve. Il y a rupture entre le tissu urbain perché et celui de ce que l'on va désigner longtemps comme la Ville Basse, Le plan urbain en damier avec place centrale remonte au XIIIe siècle dans les bastides d'Aquitaine et les villes neuves d'Allemagne du nord et de l'est provoquées par les nécessités de défrichements ou l'essor du commerce. Si cette planification urbaine est fortuite au XIII° siècle, elle se généralise avec succès au XVe(19). La vue de Pastorelli, exécutée tout au début du XVIIe siècle, montre la ville telle qu'elle s'est développée au XVIe. Ce n'est plus une ville médiévale sauf pour les quartiers les plus proches de la colline, ceux-là rem qui vont céder la place à trois des monastères de religieuses. Le plan est régulier. les rues parallèles se coupent à angle droit; au centre de carrefours qui prennent l'allure de placettes, des puits drainent la circulation individuelle sui vient s'y approvisionner.

Deux remarques nuancent ce propos : d'abord ici justement les rues en s'adaptant au site sont contraintes de suivre les courbes de niveau d'un terrain pentu, le plan n'est donc pas totalement volontaire(20). Ensuite, les rues les plus étroites restent couvertes de voûtes et de plafonds qui leur con- servent une nature médiévale.

On ne peut situer qu'approximativement au bas du Malonat la résidence qu'avait adoptée Emmanuel-Philibert dans la ville basse. A la fin du XVIe siècle, il est déplacé sur un site ouvert près de la Marine(21), permettant l'aménagement, au sud vers la mer, d'un vaste jardin privé sui sera fermé plus tard . par les écuries et les magasins du sel. Au nord, le talais ouvre sur un vaste espace public déjà créé semble-t-il par Emmanuel-Philibert, la place Celleya, surnommée dès la fin du XVIIe siècle la "Grande Place"(22). Nous sommes bien, là, devant un dérivé du plan en damier dont le centre est occupé par le palais du souverain qui connait au XVIe siècle un succès indéniable en Europe.

Le XVIIe siècle marque l'apogée du développement urbain de Nice en tant que place forte à fonction essentiellement militaire. La colline est entièrement monopolisée par un ensemble fortifié : château et citadelle, Le ville est entourée d'une enceinte tout aussi imposante, à l'intérieur de laquelle l'espace est étroitement occupé. Un siècle et demi de pax

(23) va apporter la prospérité , favoriser le développement du commerce et l'enrichissement de la ville.

LA CENTRALISATION DES POUVOIRS SUR LA VILLE.

Les souverains savoyards, dans un souci centralisateur, dotent Nice d'institutions qui permettent un contrôle plus étroit du pouvoir en même temps qu'une extension de son économie. Essor commercial grâce à l'institution du port franc par édit du 22 janvier 1612 et à celle du Consulat Général de commerce et de mer en 1616. Développement administratif avec l'apparition de l'Insinuation créée le 25 avril 1610 et l'installation du Sénat le 8 mars 1614. Les Niçois embellissent leur ville qui se couvre de monuments.

Cette évolution s'inscrit également dans un large contexte européen. Au XVI^e siècle se prolonge la tradition du château seigneurial, du manoir isolé hors agglomération. Les familles nobles perdent une partie de leurs privilèges et de leur autonomie. La centralisation du pouvoir attire, ou contraint le châtelain à l'abandon de la campagne pour la cour et la ville. De plus, les activités se concentrent sur l'agglomération urbaine, lieu des "affaires". Le capitalisme dès le XVI^e siècle confisque toute fonction économique au château qui perd en même temps sa valeur militaire du fait des progrès de l'architecture stratégique. Il est relégué au rôle de résidence de repos ou de "pavillon de chasse".

Cette noblesse vient résider en ville et veut y bâtir une résidence digne de son rang. Les techniques s'améliorant, on reconstruit beaucoup et "une ville de pierre succède à la bourgade de bois"(24).

Le XVII^e siècle est une époque de transformations partout en Europe.

Entre 1580 et 1706, la population étant regroupée, le plan étant tracé, l'extension de Nice va se figer derrière ses remparts. C'est pour la ville une époque de rénovation urbaine et d'embellissements.

LA NECESSITE D'UNE EXTENSION S'IMPOSE.

De nombreux palais se construisent. Le dénombrement des linteaux datés montre que ceux du XVII^e siècle s'avèrent être de loin les plus nombreux (une trentaine encore aujourd'hui). Ils soulignent le contraste de "sommptueuses" demeures et de misérables logis, bien qu'une répartition par rues suivant les corporations nivelle ce mouvement. Il n'y a pas, toutefois, de "rue noble" groupant les palais, comme on peut le voir en Ligurie, à Taggia (près de San Remo) par exemple. Ceux-ci se dispersent, au contraire, à travers la ville. La rue Droite, si elle en compte quelques uns, était surtout la rue principale parce que la plus longue elle ouvrait une traversée "directe" de la ville de la porte Pairolière à la Marine, d'où son nom que n'illustre pas son profil; c'est la "Grand' Rue" des villes du centre. Elle était surtout la rue des orfèvres et des changeurs et peut-être "noble" à cet égard (25)

Cependant, pour bâtir un palais, aussi modeste fût-il, s'impose la nécessité de l'espace. On achète plusieurs maisons, qui sont démolies, pour reconstruire le palais. On acquiert souvent des immeubles peu onéreux, parfois menaçant ruine on est donc amené à rebâtir en rue populaire ce qui justifie la dispersion des résidences des familles nobles. Le cas du Palais Lascaris illustre parfaitement cette évolution : les Lascaris-Vintimille font en 1647 l'achat de trois maisons en mauvais état qu'ils démolissent partiellement pour édifier leur résidence, achevée vers 1665.

Il en résulte une diminution du nombre des maisons et le XVII^e siècle voit réapparaître les faubourgs. A Nice, celui de Saint-Antoine, hors du pont, reprend vie avant le milieu du XVII^e siècle ; en 1643, les Augustins - déchaux y installent leur couvent et leur église Saint-Jean-Baptiste dont le nouveau vocable va supplanter l'ancien. Les paysans vont

se fixer davantage à la campagne, désormais plus sûre, y créer de véritables villages dont la chapelle obtiendra, dès le XVIII^e siècle, une promotion au rang de paroissiale : Sainte-Hélène, Gairaut, Saint-Roch, Saint-Antoine-Ginestière. A la fin du XVIII^e siècle, avec 10.395 habitants agglomérés, Nice connaît son plus fort entassement avant son ouverture au XVIII^e siècle et son extension sur le Pré-aux-Oies, puis entre port et Champ de Mars. La nécessité d'étendre cette ville où on ne peut plus construire sans détruire va donc s'imposer dès le milieu du XVIII^e siècle.

LES PROJETS

Projet Morello, 1656

Le premier projet de développement urbain pour Nice est celui que dressa en 1656 le capitaine Charles Morello(26). Premier ingénieur et lieutenant-général de l'artillerie du duc de Savoie (Charles-Emmanuel II)(27), il rédige des "Observations sur les Forteresses de S.A.R.,manuscrit de la Bibliothèque royale de Turin(28)dédié à S.E. Monsieur le Marquis de Pianezza,en 1656. Il y établit un projet d' "Agrandissement de la ville de Nice du côté du Mont-Boron", en indiquant que diverses propositions ont déjà été faites en vue d'agrandir la cité de Nice en englobant dans de nouvelles fortifications le Pré.-aux-Oies, " où, dit-il, se trouvent quelques églises et quantité de maisons fort propres à l'habitation", ce qui laisserait supposer qu'il ne s'est pas rendu sur place avant d'établir son projet et qu'il a travaillé sur documents et renseignements. Nous verrons plus loin quelle était la nature de ces constructions du Pré-aux-Oies.

Il pense dangereux de détourner le Paillon qui risquerait lors d'une crue d'inonder la ville puisqu'il "n'aurait plus que des rives en terres meubles". Il propose de développer un quartier entièrement neuf entre Château et Mont-Alban qui relierait Nice à Villefranche. Cette extension, considérée du point de vue défensif et militaire, s'articule sur la liaison des ouvrages fortifiés citadelle de Nice-Fort Saint-Elme de Villefranche dont on continue d'utiliser la rade comme port. En somme, la ville s'étire vers son port en dépit de la barrière du Mont-Boron. "Le port de Villefranche est plus beau et plus commode qu'aucun autre en Méditerranée", précise-t-il. Charles Morello conclut en proposant une répartition spatiale de la société niçoise ."le terrain le plus voisin de Lympia servirait aux habitations des marins, un peu plus haut seraient les artisans et les marchands, au sommet la noblesse". Il ne semble pas avoir connaissance de l'état très marécageux de la dépression de Lympia qu'il n'est donc pas prévu d'assainir. Or, on verra au XVIII^e siècle que les travaux de creusement du nouveau port se heurteront là à de nombreux du fait de l'instabilité des terrains et de leur inondation fréquente par des débordements du Paillon et les torrents qui y convergent. On devra alors envisager d'abord la construction de digues le long du Paillon en amont de la ville (29)

C'est un projet à court terme qui laisse peu de possibilités d'extensions futures et qui se réfère à une conception urbanistique plus médiévale que moderne. Notons que le manuscrit de Charles Morello comporte également un projet de port à Nice, assorti d'un plan. Il relève là aussi des projets antérieurs soit au Pré-aux-Oies, soit à Lympia. Il préconise quant à lui d'établir une darse aux Ponchettes, étirée le long de la plage et protégée par une longue jetée. Dans ce domaine, il s'avère moins original puisque dès le règne d'Emmanuel-Philibert et tout au. long du XVIII^e siècle des projets semblables ont été élaborés.

Pianta del Castello di Nizza, J.-Gaspard Baudoin, 1661.

Cette recherche d'une solution de développement pour Nice s'affirme durant la seconde moitié du XVII^e siècle. Les souverains savoyards font dresser plusieurs plans de la ville et établir divers projets.

C'est d'abord Jean-Gaspard Baudoin, peintre(30)qui, le 22 juin 1653 reçoit de la ville 50 L. "pour avoir fait l'état de la présente cité et du château envoyé à S.A.R. sur sa demande"(31). Ce travail fut-il une première ébauche? Le conseil du 7 août 1661 délibère au sujet de la demande de S.A.R. de faire exécuter le plan de la ville par un ingénieur et par un peintre et de le compléter d'un mémoire sur ses éléments les plus dignes d'intérêt. Le souverain envisage de faire éditer en Hollande un "Théâtre des Villes d'Italie, sur le modèle de l'ouvrage publié sur les villes des Flandres. C'est encore J.Gaspard Baudoin qui est chargé par le Conseil de réaliser les dessins de Nice. Il exécute deux peintures de la ville et du château, une en perspective; l'autre en plan, sur deux feuilles de papier Grand Royal, tandis que le père jésuite Louis Giuglaris rédige le mémoire. Le tout est envoyé à Turin dans une boîte en tôle dès le premier septembre. Le 15 septembre 1661, Charles-Emmanuel accuse réception et remercie les magistrats. Le 18 octobre, 121,5 L. sont "envoyées à M. l'ingénieur Jean Gaspard Baudoin pour les deux portraits de la Pianta, l'un en perspective...". Joseph Brès s'est longuement interrogé pour savoir si ces deux dessins n'étaient pas ceux publiés en 1682 à Amsterdam par les frères Blaeu dans le *Theatrum Statrum...Sabaudiae Ducis*. Il reconnaît en douter sans pouvoir trancher. Or, dans son étude sur la cathédrale Notre-Dame de Platea au château. Jacques Thiriou (32)se réfère entre autres à un plan signé Baldoino dont il reproduit un détail(33). Il précise. "J'hésite à l'attribuer à J.-Louis Balduini, l'auteur de la Vue de Pastorelli, en 1610, car ce plan paraît au moins de trente ou quarante ans plus jeune". Ce pourrait être, en effet, la "Pianta" exécutée par le fils Jean Gaspard en 1661. Le détail publié montre qu'il est très précis, chaque construction faisant l'objet d'un chiffre ou d'une lettre de renvoi. Mais il n'a pas de ressemblance avec le plan du *Theatrum*.

Projet d'extension“ Amédée de Castellamont, 1669-72 (?)

Joseph Brès a publié d'autres notes de trésorerie concernant des projets d'agrandissement pour Nice. Ainsi, le 7 décembre 1666, J.-G. Baudoin reçoit 30 L. 'pour avoir copié le dessin de l'agrandissement de la dite ville extrait du fonds d'archives dressé par l'ingénieur Pietro Arduzio...". Dans l'état actuel de nos recherches rien n'est venu préciser ce projet. Brès relève également que "le 21 mai 1669 sont encore réglés 7 L. il s. pour la copie du dessin de l'agrandissement de la ville établi par l'ingénieur comte de Castellamont..."(34)

Les Castellamont, père et fils, sont les architectes-urbanistes qui assument la responsabilité du développement et de l'embellissement de Turin entre 1615 (mort d'Ascanio Vitozzi) et 1666 (arrivée de Guarino Guarini dans la capitale piémontaise). Charles, vraisemblablement formé à Rome auprès de Domenico Fontana, collabore avec Vitozzi auquel il succède. Il dirige l'expansion de la ville au-delà de ses limites antiques et dessine la place Royale (aujourd'hui San Carlo) qui reste son chef-d'œuvre. Vitozzi et Ch. de Castellamont sont considérés comme les créateurs du baroque piémontais" caractérisé par la recherche d'un équilibre entre le déploiement de l'urbanisme baroque et la décoration élégante des façades. Charles de Castellamont meurt en 1641 et son fils Amahe lui succède aussitôt. Celui-ci entreprend sur l'ordre de Charles-Emmanuel II, un nouvel agrandissement de Turin, comprenant la place Charles- Emmanuel II et la via Pô, bordée de bâtiments à arcades, qui traverse en diagonale le damier du plan précédent. En 1658, il dresse la façade du palais royal, agrandit la 'Villa de la Reine"(35), poursuit le château de

Valentino(36)entrepren d en 1650 l'hôpital San Giovanni. Il assure la transition vers le grand courant du "baroque romain" qu'introduit à Turin Guarino Guarini.

Les interventions à Nice d'Ascanio Vitazzi, que nous avons relevées pour la fin du XVIe siècle, et d'Amédée de Castellamont entre 1666 et 1672, démontrent que les ducs de Savoie accordaient un soin attentif au développement de la ville et en confiaient le contrôle à leurs architectes les plus officiels. Ce serait donc au début de 1669 qu'Amédée de Castellamont établit un projet d'agrandissement pour Nice. Les caractéristiques nous sont précisées dans le dossier concernant les projets de port que l'ingénieur Jean-André Guibert (37)est chargé par le Président Balb (deuxième président du Sénat en 1681), sur l'ordre de Madame Royale, de réunir en 1660-1681. "Le comte Amédée de Castellamont a établi le dessin pour l'agrandissement de la ville de Nice vers le Pré-aux-Oies, partie tournée vers le Fanent, détournant le Paillon à Lempea, approuvé par Charles- manuel II...(38). Ce projet est approuvé par le duc le 10 mars 1672 (39) il est complété par un projet de darse à Lympia sur le dessin duquel on lit. "projet du Sr comte Amédée Castellamont en complément du dessin fait pour l'agrandissement de la ville vers le Pré-aux-Oies, le Paillon étant détourné. à Lempea, qui a été détourné par Charles-Emmanuel II (40)

Ce projet a toutes les chances d'être le beau plan articulé, anonyme et non daté, qui figure dans un mémoire rédigé en français, relatif à l'agrandissement de la ville et a son Sénat(41). Il lui correspond assez bien. Joseph Levrot l'avait vu à Turin et en avait effectué un calque qui est également conservé(42), sur lequel il a porté les dates : 1672 ou 1674.

Le grand avantage de ce document inédit est d'être accompagné d'un mémoire qui détaille sa mise en œuvre. Nous sommes ainsi d'abord renseignés sur les propriétaires et l'occupation du sol hors les murs. Sur le Pré-aux-Oies en particulier, existent des constructions qui paraissent sur tous les plans du XVIIe siècle. Si nous savions les deux premiers (qui, propriété de l'état restent muets sur le plan) occupés par l'armée qui les utilise comme entrepôt et hôpital, nous étions peu renseignés sur les autres. Ainsi côté mer, au-delà des bâtiments militaires, le sieur Lea possède un magasin (n°6) ; puis un même îlot se partage entre la maison et les magasins des RR.PP. Carmes (n°19) et la maison avec magasin suivis d'une terre de Pierre-Antoine Barralis (n°5) (à cet emplacement sera élevée vers 1750 la Manufacture Royale du Tabac). Face à cet alignement, au nord, le sieur Masino possède un jardin avec maison et magasins attenants (n° 4) tandis que le sieur Ondio est propriétaire d'un long jardin qui occupe à peu près l'emplacement où à partir de 1739, les Minimes construiront leur couvent (C1). La majeure partie du reste du Pré-aux-Oies appartient à l'hôpital Saint-Eloi qui a là des jardins et des terres (n° 2). Le long des remparts, entre le bastion Saint Eloi et le Paillon, des bandes de terres se partagent entre les jardins des RR.PP. de Saint-Dominique (n°3), le champ et le potager du sieur Portanerie (n°12), un terrain de l'orphelinat de garçons (n°13). Le Pré-aux-Oies se présente donc, au milieu du XVIIe siècle, comme un espace organisé, cultivé, partiellement construit et non plus sous l'aspect d'un endroit en partie marécageux, voire insalubre, inexploité, tel qu'on l'a souvent décrit. Sur la rive droite du Paillon des propriétés concernées par l'agrandissement de la ville sont plus nombreuses. Ce sont des champs (campo), des jardins d'agrément (giardino), des potagers (arta), souvent flanqués d'une maison. On y relève les noms de Marc-Antoine et de J.-Baptiste Capella (A et V), des frères Dettat-Doria (I), du noble Daia, du noble Gaspard Gioffredo (H), de Gaspard Lascaris (R et S). Don Antoine de Savoie y a une propriété (L), le colonel Borriglione y exploite un jardin et un moulin à huile (N). Les RR.PP. Augustins Déchaux y ont leur jardin et leur couvent "qui resteront tels quels dans l'enceinte de la nouvelle ville ; etc. . Chacune de ces possessions fait l'objet d'une estimation en L. Les propriétés aux valeurs foncières les plus élevées sont celles du colonel Borriglione (20.500 L.) et de Don Antoine de Savoie (16/675 L. les autres sont estimées entre 200 et 5.800 L. L'ensemble des terrains concernés est estimé à 131.031 L.

La mise en œuvre du projet est précisément chiffrée. Les frais de construction de la nouvelle enceinte avec quatre bastions et l'achat de toutes les surfaces sont estimés à 270.631 L. Les terrains restés tels quels seront revendus en lots délimités par les futures rues et rapporteront 350.268 L. d'où un bénéfice de 79.637 L. En paiement des terres expropriées, on cèdera d'autres terres de la rive droite du côté du pré au sieur Tondutti (n°17)(43) On vendra la rues de la nouvelle ville pour y faire des caves en-dessous et les remparts et bastions (modifiés en pointillés) actuels, déclassés du fait de l'extension, seront démolis. Les portes seront repoussées au niveau de la nouvelle enceinte et des passerelles ou ponts les desserviront. Les quatre nouveaux bastions seront dits: au nord-est (au-delà des Augustins Déchaux) bastion de Belleu ; au nord-ouest, bastion Saint-Lazare ; au sud-ouest, bastion Saint-Eloi , au sud-est, bastion du Parc (n'est que partiellement dessiné et abrite les deux bâtiments militaires pré-existants). Le nouveau quartier devait donc s'étendre sur le Pré-aux-Oies et sur une partie de la rive droite du Paillon sans interruption. On envisage, par conséquent de détourner la rivière vers Lympia et de construire pour cela une longue digue coupant son lit et se prolongeant le long du pied oriental de la colline du château, expropriant une bande de terre constituée de propriétés numérotées de 20 à 26, estimées ensemble 14.400 L. Une partie du lit du Paillon sera nivelée (travaux estimés à 10.000 L.) puis vendue pour la construction de maisons, ce qui rapportera un total estimé à 83.600 L. Le reste, jusqu'à la digue, se trouvera hors les murs on l'évalue à 70 surates, vendues 400 L. l'une, soit un bénéfice de 28.000 L. Ce bilan précis du montant des frais à engager montre qu'il s'agit de procéder à une opération immobilière d'envergure affectant même une partie du s'eous-sol (vente des rues pour l'aménagement de caves en-dessous) qui doit permettre non seulement de financer les travaux des éléments publics (nouvelle enceinte, portes, ponts, etc.) mais de réaliser en plus un bénéfice de près de 40.000 L.

Ce projet, d'importance raisonnable, double la surface du tissu urbain et aurait pu satisfaire les nécessités d'extension jusqu'au milieu du XVIIIe siècle au moins. Il aurait probablement demandé plusieurs décennies pour être mené à terme. Esthétiquement, il présente un plan harmonieux avec son damier, aéré de places s'ouvrant aux extrémités d'un axe central ; la nouvelle porte Saint-Eloi semble devoir être traitée de façon particulièrement monumentale. Les documents se trouvent dans un dossier accompagné d'un mémoire concernant le Sénat qui mentionne des dates jusqu'au 29 septembre 1690. Quelques indices nous conduisent à penser que l'estimation chiffrée au moins est de la fin du XVIIe siècle: notamment la propriété "L" y est attribuée à "feu Ecomo Sr Antoine de Savoie" ; ce prince fut gouverneur de Nice et du Comté de 1660 à sa mort en 1688. Il se pourrait que ce projet, attribuable à Amédée de Castellemont, abandonné pour celui plus ambitieux que publie en 1682 le *Theatrum Statuum...*, ait été repris en 1696-1697 après la première occupation française de Nice et l'évaluation des valeurs foncières et des travaux refaite à cette époque. D'autre part, ce projet, contrairement au suivant, ne comporte pas encore d'aménagement de port ou darse. Enfin, la ville s'éloigne de sa citadelle ; en cas de siège, un bombardement du château pouvait épargner les nouveaux quartiers. La même organisation spatiale se retrouve plus longuement développée dans le projet d'extension publié avec vue perspective de Nice dans le *Theatrum Statuum* de 1682.

Nicaea ad Varum . J.Thomas Borgogno (?), 1675.

En ce qui concerne les deux dessins de cet ouvrage(44), Joseph Brès hésite à les attribuer à Jean-Thomas Borgogno. Cet ingénieur est envoyé à Nice en 1675 par Madame Royale (Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie Nemours ou de Genevois Nemours, seconde femme de Charles-Emmanuel II, qui, veuve, assure la régence à partir de 1675) pour y faire le dessin et le plan de la cité et de son agrandissement. Il est pris en charge à Vintimille par

François Ereseo qui le guide jusqu'à Nice, mission qui lui sera payée 3,10 L le 1er octobre. Or les deux dessins sont datés du 1er juillet 1675 dans la première édition du *Theatrum*, malheureusement sans signature. Les ordonnances 3es notes de trésorerie précisent bien, le 21 septembre 1675, que "M.R., suivant les ordres de S.A.R. Charles-Emmanuel, de glorieuse mémoire, a fait venir dans cette ville l'ingénieur J.Thomas Borgogno pour établir un nouveau dessin pour l'agrandissement de la dite cité ..." (45) et le 18 octobre 1675 que "J.-Thomas Borgogno, ingénieur, est venu sur ordre de M.R. de l'A.R. Charles-F:manuel, de glorieuse mémoire (46) pour faire le dessin de la ville et de la darse...". Il est payé le 19 octobre 1675, 280 L. Si l'un des dessins est une perspective prise depuis les contreforts de Carabacel, l'autre est un intéressant projet d'agrandissement de Nice. Giovenale Boette en aurait été le graveur (47). Elle porte le titre *Nicaea ad Varum cum Novo Urbis incremento* (planche n°56). Ce plan représente la ville avec ses principaux édifices identifiables facilement grâce à la légende. Le tracé des rues et des îlots d'immeubles a été un tant soit peu régularisé par souci de clarté et de lisibilité. On a simplifié certains îlots et même élargi des places, comme celle, très vaste, que l'on voit devant le palais ducal, mais qui, dans la réalité correspond à ce que, déjà au début du XVIIe siècle, on appelle la "Grande Place". Dans le détail, l'architecture des édifices semble parfois fantaisiste, notamment les campaniles et les clochers très élancés de style gothique qui n'ont, en fait, pour la plupart, été rajoutés qu'au XVIIIe siècle aux églises du XVIIe, dans un style baroque bien différent. Mis à part ces enjolivements de détail, le plan est précis, les rues bien tracées sont reconnaissables et comparables à celles d'aujourd'hui et l'emplacement des édifices officiels est exact.

La partie la plus intéressante est constituée par le plan régulateur qui concerne l'agrandissement de la ville. Il montre encore que le sentiment de cette nécessité était vif et que les souverains savoyards se penchaient sérieusement sur ce problème. On prend ici franchement le parti de développer la ville vers le nord-ouest sur des terrains plats en s'éloignant de la forteresse. Le Paillon est là aussi détourné vers Lympia suivent son lit primitif pour permettre au programme d'extension de s'articuler sans rupture et sans One avec la ville existante. Le débouché des rues est prolongé par les voies du quartier neuf qui se déploient en éventail ; certaines transversales sont parallèles. Elles délimitent ainsi des quadrilatères réguliers (trapèzes ou rectangles) composant un plan harmonieux qui s'achève sur une nouvelle enceinte de murs bastionnés défendue par un large fossé rempli d'eau déviée du Paillon détourné. Le nouveau tracé des fortifications tient compte des possibilités de future extension. Deux autres éléments viennent compléter cette extension. Sur la colline, l'esplanade supérieure est réaménagée. des immeubles à arcades s'élèvent sur deux étages et entourent de grandes cours intérieures. S'agit-il de casernements, ou bien d'un quartier administratif? Enfin aux Ponchettes est construite une darse mentionnée dans l'ordonnance du 18 octobre 1675. L'unique bassin prévu est très semblable celui qu'avait envisagé Charles Morello.

Ce projet plus ambitieux que le précédent, présentait aussi de plus grosses difficultés de réalisation. La déviation complète du Paillon devait s'accompagner du couvrement, ou plus probablement du comblement de toute la portion asséchée de son lit. La nouvelle enceinte supposait de grands travaux d'architecture militaire et le creusement d'un large fossé. La ville s'étendait devant la citadelle et devenait de plus en plus exposée aux bombardements en cas de siège. La conception de la darse est surprenante car elle se trouve complètement isolée de la ville par le prolongement en canal du fossé des remparts, un petit pont, une passerelle, assurant seul la liaisons On peut se demander quel pouvait être le rôle d'un tel port d'où on aurait eu bien des difficultés à extraire les cargaisons. Sur le quai, on voit s'élever cinq vastes entrepôts.

Enfin, on peut s'interroger sur l'importance des modifications qu'ont pu apporter les éditeurs hollandais au dessin attribuable Berizoino. Loin d'être aussi utopique que le projet

Morello, il semble pourtant procéder d'un désir d'idéalisation qui correspond à la conception du Theatrum, et dépasser les ambitions d'agrandissements du moment(50). Néanmoins, esthétiquement, ce projet s'inscrit bien, lui aussi, dans l'époque et dans l'esprit baroques: avenues en étoile, places-carrefours, esplanade, ordonnance spatiale très structurée tenant compte de la circulation, du "mouvement", développement en damier très régulier. Il s'inscrit - tout comme le précédent- dans le contexte de l'urbanisme européen.

La ville de la Renaissance évolue vers une organisation 'commode', c'est-à-dire pratique, avec des voies larges et rectilignes. Elle introduit également une notion de beauté consacrant le prestige de l'architecture. Les principaux urbanistes ont tenté de substituer au simple plan antique en damier un schéma radioconcentrique. Compte-tenu des impératifs de la topographie, il peut se limiter à un déploiement en éventail. Nous le voyons s'esquisser dans le projet de Borgogno qui tente d'adapter à la ville existante une extension en arc de cercle prolongeant les rues qui débouchent sur la trace des remparts en bordure du Paillon. Le projet précédent accole simplement un damier à l'extrémité occidentale de la ville sans parvenir à une continuité parfaite des rues. Beaucoup d'architectes italiens furent d'abord des ingénieurs militaires; c'est particulièrement le cas en Piémont. Ils admettaient que l'artillerie établie sur une place, au centre d'une étoile ou au sommet d'un secteur circulaire, peut tirer dans diverses directions, prenant les rues en enfilade: Aux limites une enceinte polygonale Permet des combinaisons de tirs que multiplient les bastions formés d'angles et d'orillons. Ces considérations stratégiques se complétaient de préoccupations esthétiques. "La ville circulaire..., telle la cité de Platon..., (devient) comme l'incarnation, sur le sol et dans la pierre, de la perfection sphérique de l'univers (51). La place devient un espace voulu et composé. Alberti l'adapte aux bâtiments qui la cernent et qui s'élèvent sur des arcades découpant des travées cubiques. Elle n'est plus un lieu destiné aux marchés ou l'extension d'un parvis de cathédrale; c'est un carrefour de circulation et de rencontre. La place en rectangle ou en carré, aux angles fermés, dont les accès s'ouvrent dans le centre des côtes, est adoptée dans toute l'Europe. Nous retrouvons deux variantes dans le projet Borgogno et si dans celui de Castellamont la plus grande est ouverte aux angles sur des transversales, l'axe principal perce au centre ses côtés principaux. Dans les deux projets les "demi-places" rectangulaires desservent les portes du grand axe de circulation. Dans le cadre d'une nouvelle extension future elles deviendraient places à part entière, comme en le voit partout en Europe au XVIe siècle, ces projets envisagent une pénétration de la ville dans la campagne. Ils sont abandonnés sans doute à cause des guerres de la fin du XVIIe et Nice gardera comme un besoin impérieux de se sentir en position de défense derrière la tranchée du paillon jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, même (et peut-être surtout?) après la disparition de sa fonction militaire en 1706. enfin, les jardins d'agrément, que nous révèle le projet Castellamont sur la rive droite du Paillon, s'inscrivent dans cette civilisation des "jardins luxuriants" qui se développe hors les murs des cités européennes dès le XVIe siècle grâce aux lettrés et aux riches érudits.

Projet pour la Marine. Jean-André Guibert c. 1674 (?)

D'autres projets d'urbanisme sont établis pour: Nice, mais de façon beaucoup plus modeste.

Jean-André Guibert signe sans le dater un plan d'agrandissement de la ville vers la Marine. Conserve à Turin, nous en avons la photographie (52) Nous avons l'original d'un autre plan, anonyme non daté, qui donne le détail de la construction des nouvelles écuries et des magasins du sel devant le jardin de S.A.R. en bordure de la place du parc(53). Les deux documents sont contemporains et les indications qu'ils portent sont écrites de la même main. Le second fait partie d'un dessin qui comprend un long plan de la route de Nice à Contes daté du 20 mars 1674 et signé "Emmanuel ". Le premier est dit "second dessin approuvé par -

A.R....". Or Guiber avait déjà dressé un projet d'extension à la Marine que le Conseil communal jugeait irréalisable comme remettant en question le projet d. Bergogno à cet endroit et qui avait dit être rejeté par le duc de Savoie. C'est donc autour de 1675 qu'il serait possible de situer son second projet.

Il s'agit seulement d'élever deux lignes de magasins parallèles au rivage, encadrant une large voie rectiligne. Entre eux sont prévues deux places et deux rues perpendiculaires. Les bâtiments sont bordés de portiques qui forment retour d'angle le long des places. Ils s'élèvent sur trois étages dont les deux supérieurs dépassent la hauteur du mur d'enceinte. La place principale s'ouvre sur toute la largeur des jardins du palais. La place secondaire, plus étroite mais aussi profonde, prolonge la place de la Poissonnerie existante. L'enceinte est légèrement repoussée vers le rivage la Porte Marine s'ouvrant au sud de la deuxième place.

Ce plan, limité à la Marine, est conforme à l'esprit des deux plans généraux ci-dessus. Les voies principales débouchent sur les places par le centre des cotés, bien que les angles restent ouverte. Les immeubles à arcades ont un rôle esthétique baroque mais aussi fonctionnel puisque les rez-de-chaussée seront occupés par des magasins et que les marchandises pourront, au cours de leur manutention, trouver -n abri temporaire sous les portiques. Ca plan présente d'autre part une coupe intéressante de la muraille de la marine.

La feuille qui est consacrée aux magasins clôturant le jardin de SAR complète le détail de la "Piazza del Palco". A l'est s'ouvrent le garage des carrosses et la remise aux harnais; suivent, vers l'ouest, les locaux des nouvelles écuries. Puis une entrée monumentale s'ouvre au centre de la place. Leur prolongement ferme nu sud le petit jardin de citronniers de SAR. qui s'étire le long du cloître des Dominicains.

Extension de la ville suivant trois bastions et un port. Anonyme.

Ce plan porte les indications "DARSENA" et "MAR PROVENLE" et une échelle en trabuchi du Piémont. On lit au dos "N°4 Dessin de Nice et du Château", mentions d'identification plus tardives. Le détail de la ville n'est pas représenté. C'est donc essentiellement un projet militaire concernant la réfection de l'enceinte, complété par un projet de port aux Ponchettes. Il fait partie de l'important dossier sur les projets de ports à Nice, revu par Jean-André Guibert en 1680-81 et comptant plus de 26 dessins localisant le port tant aux Ponchettes qu'à Lympia.

Les bastions Saint-Éloi et de la Pairolière se trouvent repoussés, le premier presque jusqu'à l'extrémité du Pré-aux-Oies, et renforcés. Le bastion Saint-Éloi laisserait donc la possibilité d'une extension urbaine similaire au projet de Castellamont. Un nouveau bastion apparaît au-delà du Pont Saint-Antoine, sur la rive droite du Paillon, ménageant lui aussi une possibilité d'extension de la cité. Est-ce simplement une solution apportée à la protection du nouveau faubourg qui forme autour du couvent des Augustins-Déchaux? Le Paillon conserve son tract. Enfin, la citadelle, sur la partie nord de la colline, subit aussi une extension, de rime que les fortifications occidentales du Château. Les parties de fortifications, déclassées du fait de ces extensions et donc à supprimer, sont hachurées en noir.

C'est un projet certes modeste, mais original, et surtout c'est celui qui se serait avéré le plus facilement réalisable. S'y ajoute le projet de port. Sans entrer dans le détail des recherches menées pour doter Nice d'un abri maritime proche de la cité (elles feront l'objet d'un article ultérieur), disons simplement que déjà Emmanuel-Philibert s'était penché sur ce problème; il avait même déjà entrepris de lui donner un début de solution concrète en faisant entreprendre des travaux aux Ponchettes. Tout au long du XVIIe siècle, d'autres formules sont envisagées et des plans dressés, notamment par des ingénieurs hollandais en 1630 et anglais en 1634 (56). En 1680, Jean-André Guibert est chargé de rassembler tous les projets déjà établis, en un copieux dossier. On y relève les projets d'ingénieurs niçois : l' avocat Jean-

Michel Costa, le comte Maurice Valençay, le comte Leu, Jean-André Guibert lui-même, mais aussi ses fils Honorat, qualifié d'ingénieur de S.A.R., et Maurice, Capo-Mastro de Suisse, Marc-Antoine Grigo (57), de l'antibois P.Laugier, du Marseillais Durbec du capitaine Jean Raynaud d'Antibes, etc. . Ici, il s'agit d'une vaste darse elliptique à double entrée, protégée par une longue digue en arc de cercle dotée d'une plate-forme centrale. Un petit bassin de chantier est rajouté à l'ouest, tandis qu'à l'est la darse s'imbrique dans les rochers sous le bastion Saint-Sauveur du château. Le port n'est pas entièrement établi sur la mer, mais est en partie creusée dans la plage comme l'indiquent les hachures de la ligne de rivage. Du fait des fonds importants qui existent à cet endroit le projet est audacieux. C'est d'ailleurs cette profondeur de l'anse des Ponchettes qui conduira à abandonner cet emplacement au profit de Lympia. Ce bassin bien équilibré avec ses deux passes symétriques, son élégant brise-lames, est lui aussi conforme à l'esthétique baroque célébrée dans les plans ci-dessus Il semble d'ailleurs beaucoup plus décoratif que véritablement fonctionnel et en tout cas bien moins réalisable que les autres éléments de ce plan.

CONCLUSION

Aucun de ces plans n'a été entrepris. La déclaration de la guerre de la Ligue d'Augsbourg suspend les projets. Nice est occupée de 1691 à 1695. Durant cette période, Vauban vint à Nice et se préoccupa à son tour, pour le compte du roi de France, d'en restaurer et d'en renforcer les fortifications. Il chargea plusieurs ingénieurs de les étudier sur place. Leurs avis rejoignent les préoccupations des souverains savoyards. Niquet adresse, de Nice, le 7 juillet 1691, un long mémoire dans lequel il déclare notamment: "la ville est trop petite pour le peuple qui y habite ordinairement; l'on y est encore plus à l'étroit depuis qu'il y a une garnison et ce sera bien pis si l'on rase les maisons comprises dans l'étendue des 4ncis du château. En un mot, agrandissement serait tout à fait nécessaire".(58) En janvier 1693, Vauban vint lui-même inspecter les fortifications, notant les modifications et améliorations à apporter. Il adresse, le 15 février 1693, un rapport à M. Le Pelletier et au comité des Fortifications: Nice est la capitale du Comte. La ville est fort peuplée pour son étendue et peut contenir 966 maisons, toutes de 1 à 5 étages, y compris treize couvents et six confréries(59): 11.752 personnes de tous âges et de tous sexes, y compris 1.357 personnes habitant les bastides qui environnent et remplissent la banlieue de cette ville (60)

Suivent les défauts des fortifications dont "la courtine du front principal si pressée de bâtiments qu'à peine reste-t-il un passage suffisant entre le parapet et les maisons". Autre défaut de la ville, celui "d'être trop pressée de maisons et d'approcher trop le château, ce qui lui est désavantage considérable". Plus loin, il constate: "il y a beaucoup d'autres ouvrages à faire et à proposer à cette place, savoir, ... un agrandissement de la ville dans la fourche du Paillon et du côté de la mer, avec un pont de bois sur le dit Paillon"(61).

La paix est signée à Turin le 29 août 1696; les troupes françaises évacuent le Comté dans le courant de septembre. Au début de 1697, dès que les cols sont praticables, Victor-Amédée II (qui a 31 ans) vient séjourner à Nice. Il fait un nouveau séjour en 1698. On peut penser qu'il s'est alors non seulement penché sur les problèmes de fortifications (le donjon est détruit) mais aussi sur ceux posés par le développement urbain de la cité. Comme nous l'avons dit, le projet du comte Amédée de Castellamont, le plus pratique et le plus raisonnable, est alors repris et actualisé. Il n'est pas mis en chantier. La guerre de Succession d'Espagne éclate le 4 décembre 1703. Louis d'Aubusson, duc de la Feuillade, est chargé, en septembre 1704, de reconquérir ville et comté de Nice. Le 4 mars 1705, ses troupes franchissent le Var et s'emparent d'abord des forts de Villefranche, Saint-Hospice et Mont-Alban. Le 15 mars, le siège de Nice commence; le 10 avril la ville se rend, tandis que le châ-

teau poursuit la résistance. Le 19 avril une trêve de six mois suspend les hostilités (62). En novembre 1705, le siège du château reprend sous la direction, cette fois, du duc de Berwick. En dépit d'une résistance opiniâtre, il est contraint à la reddition le 4 janvier 1706 et sa garnison le quitte le 6.

Vauban écrivait en janvier 1706: "il faudrait garder la place de Nice pour toujours s'il était possible, sinon jusqu'à ce qu'on fût sur le point de traiter des préliminaires de paix et, peu avant ce temps-là, la faire sauter impitoyablement". Louis XIV devança les avis de son ingénieur et donna immédiatement l'ordre de raser le château, citadelle et remparts autour de la ville, entreprise qui fut achevée en juillet 1706.

Nice, désormais ville ouverte, perd sa fonction militaire. Elle en fait très vite l'expérience. Dès le mois de juillet 1707, les Impériaux, commandés par Victor-Amédée II et le prince Eugène, occupent Nice d'où, toute résistance étant impossible, les Français se sont retirés. Le traité d'Utrecht rend en 1713 Nice et son comté au duc de Savoie qui devient roi de Sicile. Dans une description poétique des villes de son royaume, Victor-Amédée II peut s'entendre dire en ce début du XVIIIe siècle: "... Nice n'est pas encore assez digne de toi, ni de ton Sénat illustre et pour le peuple et pour les grands les demeures sont insuffisantes. Il faut les surélever et l'espace que le sol nous refuse, le disputer à l'Olympe. Et malgré cela toute une foule est sans asile dans sa patrie, elle manque de logements entre les ours de sa ville"(69)

Les projets du XVIIIe siècle seront pourtant beaucoup plus modestes que ceux ³ envisagés au cours du XVIIe. Le premier plan daté de 1717 (64) complété par un second en 1730/33 (65), ne concerne qu'une moitié du Pré-aux-Oies. Il faudra attendre le XIXe siècle pour que le Paillon franchi, un véritable plan d'extension soit mis en œuvre sur la rive droite.

NOTES

Le plan dit "de Pastorelli" fut dessiné par le peintre niçois Giovanni Ludovico Balduini (J.-Louis Baudoin) puis gravé à Rome par Giovanni Maggi (1566-1618), graveur spécialiste des plans et vues de villes, pour le brigasque Honoré Pastorelli, syndic de Nice, qui l'offrit au comte Annibale Grimaldi de Beuil, gouverneur général de la ville et du comté de Nice. La dédicace est datée du 24 juin 1610. Il existe deux versions de ce plan. Dans l'original, dont un exemplaire est conservé aux Archives départementales (A.D.A.-M., cartes et plans, série A, n°70, gravure sur papier 40,5x54 cm. La B.N. possède sous le n°GeD 733 un exemplaire plus petit. 26,6'1(33,7 cm.); la dédicace figure à gauche dans un cartouche à volutes surmonté des armoiries. La légende en bas à droite se présente sur deux colonnes dans un cartouche également orné de volutes. La Bibliothèque de Cessole conserve pour sa part une copie exécutée par Antoine Laurenti, datée du 25 octobre 1813. Elle porte en titre "Veduta della Città e Castello di Iizza" ; la dédicace en italien est dans un cartouche aux bords rectilignes, comme la légende, elle en français, présentée verticalement. Le Musée Masséna possède un calque de la gravure originale de Pastorelli exécuté pour Auguste Carlone (1812-1873, banquier et peintre amateur). Le Laurus est une gravure très voisine du Pastorelli, comportant de nombreuses variations de détail, notamment dans la forme ou le volume de certaines constructions ou des remparts. La dédicace a disparu la légende en italien occupe toute la partie inférieure de la feuille ; on y note au n°14 la suppression de la mention "Palazzo del Sr Conte di Boglio" déchu et exécuté en 1621. La signature et la date, 1625, sont en bas au centre. (Bibl.Nle, cab.Est., Vbx et Vx 23 ; Bibl. de Cessole, Nice).

2- L. CAPPATTI et Pierre ISNARD, *Le Château de Nice* in *Armanac Nissart*, 1944, pp.60 et 61. Sur le développement du siège de 1543 on pourra en outre se reporter à Paul CANESTRIER, *Histoire militaire de Nice*, Nice, Impr. Eclairer de Nice, 1932, pp.46-50. Léo MUET, *Lettres inédites de Charles III, duc de Savoie et d'Emmanuel-Philibert, prince de Piémont concernant les affaires de Nice*, in *Nice Historique*, 1932. Georges DOUBLET *Documents inédits sur le siège de Nice en 1543* *Nice Historique*, 1935, pp.156 et 183, 1936, p.3. La ville avait beaucoup souffert du siège avant sa reddition, du fait des canonnades des assiégeants à partir du 23 août dues à l'installation de batteries ennemies dans la cita destinées à tirer sur le château et des ripostes de celui-ci. Ce ne serait que lors de la levée du siège les 8 et 9 septembre qu'elle aurait été pillée par les Turcs d'abord, puis par les Français, notamment ceux du seigneur d'Antibes, comme le soulignent le président Lambert et Gioffredo ; Jean Badat, dans sa *Chronique*, indique que "Français et Turcs mirent le feu aux quatre coins de la ville" ; le maréchal de Vieilleville dans ses *Mémoires* fait porter la responsabilité du saccage et de l'incendie aux seuls Français, les Turcs ayant déjà rejoint Villefranche "toutefois on rejeta cette méchanceté sur le pauvre Barberousse pour soutenir l'honneur et la réputation de France voire de chrétienté. CAZPATTI-ISNARD, *op.cit.*,p.63). C.f.aussi Pierre de LAMBERT (Président de la chambre des comptes de Savoie), discours du siège in *Monumenta Historiae Patriae*, Tome TII, 1840 (cu script.II).

3- E. CAIS de PIERLAS, *Chronique niçoise de Jean Badat (1516-1567)*, Paris 1896, p.69.

4- Ces magasins voûtés, adossés à l'ancienne muraille dédoublée déjà par celle qui relie les tours Saint-Paul, Saint-Charles et Saint-Victor, sont bien visibles sur les plans du XVIIe siècle ; sur celui de Charles Morello (1656), publié par L. KREBS, *La première occupation du comté de Nice en 1691* in *Nice Historique*, 1914, p.444, et dans CAPPATTI-ISNARD, *op.cit.*, p.129 ; sur celui de Lapara de Fieux (1691), *idem*, p.130.

5- Si on peut retenir la date du 5 avril 1557 pour le début des travaux de Montalban, on n'a pas de précision pour ceux de la citadelle de Villefranche ; toutefois ils sont en cours le 24 juin 1557, les deux chantiers étant menés de front. Ils ne seront achevés qu'après 1570. Voir André CANE, Naissance d'une citadelle, et Françoise NIELLON, Les forts de Villefranche et l'architecture militaire au milieu du XVI^e siècle in *Archeologia*, n°147, octobre 1980.

6- Sur le séjour de Michel de L'Hospital à Nice, voir Abbe Roure (alias RANCE-BOUREY), Le voyage à Nice du chancelier de L'Hôpital in *Nice Historique*, 1900/1, pp.33 à 36, et Georges DOUBLET, Michel de L'Hôpital à Nice, in *Eclaireur d' Dimanche*, 28 mars 1926.

7- Cf. Pietro L. DATTA, *Il Casteilo du Nizza. Disertazione istorica*, Nice, Suchet Fils, 1843, p.38, qui conclut "ces travaux firent du château niçois une merveille".

8. CAPPATTI-ISNARD, *op.cit.*, p.66, citant Scaligro, disent que Francesco Pacciotto (qu'ils nomment François Pacietto) lui-même "se rend à Nice pour diriger les travaux". nous pensons devoir suivre A. CANE, *op.cit.*, p.54, qui précise que, dès le début de 1559 Horace Pacciotto, auquel s'adjoignent deux autres ingénieurs, le capitaine Baratta et César Maggi, vient diriger les travaux de Villefranche. Françoise NIELLON, *op.cit.*, pp.56-57, apporte d'intéressantes précisions biographiques sur les frères Pacciotto et Maggi.

9 CAPPATTI-ISNARD, *op.cit.*, p.66. Ce nombre d'architectes et d'ingénieurs présents à Nice entre 1559 et 1570 souligne l'importance des chantiers et le soin qu'Emmanuel-Philibert fait apporter à leur exécution.

10- Voir Eugène CAIS de PIERLAS, *La ville de Nice pendant le premier siècle de la domination des Princes de Savoie*, Turin 1898, p.207, note 1.

10bis. Arch. Mun. Nice, EE'2, pièce 17, document relevé par Georges BARBIER qui nous en a communiqué cette référence ; nous l'en remercions. Ascanic Vitozzi (1539-1615) né à Orvieto, fut formé à Rome à l'école de Vignola. Il dirigea la rénovation de Turin à la fin du règne d'Emmanuel-Philibert ; il vécut ensuite à Turin de 1584 à sa mort en qualité d'ingénieur ducal, y édifiant l'église des Capucins, esquissant le nouvel aspect de la ville: Piazza Castello et Via Nuova (aujourd'hui Via Roma). Sa signature est apposée sur les 2 folios de l'un des plans du monastère des Clarisses projeté à la Marine en 1599 (A.D.A.-M. e Contado, mazzo, liasse 23, pièce 5).

11- Cf. Charles-A.FIGHIERA, *Les Abbés de Saint-Pons de Nice*, in *Nice Historique*, 1970/1, p.14

12- G. DOUBLET, *La cathédrale Sainte-Réparate de Nice de ses origines à nos jours*, Nice, Imp.Gastaud, 1935, pp.12-14.

13 Eugène CAIS DE PIERLAS, *La ville de Nice...* *op.cit.* p.308

14 G. DOUBLET in *Nice à travers les âges*, catalogue d'exposition, Nice, impr. du Commerce, p.25, situe le bâtiment près de Saint-Dominique. Le 17 février 1577, les députés de Nice prêtent serment de fidélité au prince Ch.-Emmanuel. L'acte est passé Nice "nell palazze ove habita L.A." (A.D.A.-M. Città e Contado, mazzo 1, add., n°5).

15- Enea Vico (Parme 1523-Ferrare 1567) se trouvait à Rome quand il grava cette vue de Nice pendant le siège franco-turc d'août 1543. Ce graveur connu (on a dénombré 494 pièces de sa main) a donc travaillé sur documents et renseignements sans "être jamais venu à Nice. Sa vue (gravure sur papier, coloriée, 23,6x39,5cm.) n'en est pas moins relativement précise et exacte. La Bibliothèque municipale de Nice en possède un exemplaire. Cette vue fut regravée à Rome par Heinrich von Scheel en 1602. La vue de Belleforest (1575) parue dans la cosmographie Universelle de Tout le Monde, auteur en partie Munster, mais beaucoup plus augmentée, ornée et enrichie par François de Belleforest comingeois /tant de ses recherches comme de l'aide de plusieurs mémoires envoyez de diverses villes de Prince var Hommes Amateurs de l'Histoire de leur Patrie, Paris, chez Michel Sonnius, rue Saint-Jacques, MDLXXV, p.3314 (A.D.A.-M. Cartes et Plans. série A, n°52, 1 feuille gravée encadrement découpé. Partie gravée: 29,5x20,5 cm.).

16 Paul-Albert FEVRIER, Le développement urbain en Provence...,Paris, de Boccard, 1964, pp.111-112, p.114.

16 bis. G. DOUBLET, Nice à travers les âges, op.cit.,p.26.

17 Jean DELLUMEAU La civilisation de la Renaissance, Paris, Arthaud,1973, p.293.

18- Les documents d'archives concernant l'aménagement de la place dite aujourd'hui Garibaldi la désignent dès 1773 sous le nom de Victoria et non pas Victor comme on l'a toujours dit (A.D.A.-M.,Città e Contado, mazzo 2 d'add.,n°11,pièce 8: "Tipo della... Nuova Piazza Victoria... , plan du 8 novembre 1773, signé Gaspard Gioffredo, géomètre, J.-B.Nicolis, comte de Robilant...etc.). Ce terme apparaît encore dans des plans de la fin du XVIIIe siècle, conservés à Turin, dans l'un rédigé en italien sous la forme 'Piazza Victoria' (A.D.A.-M.,Plans conservés à Turin, photographies,n°171), dans deux autres avec légendes en français comme "Place Victoire" (A.D.A.-M.,idem,n°S 170 et 172).

19- J. DELUMEAU, op.cit.,p.296.

20- On retrouve cette contrainte dans certains bourgs de l'arrière-pays, à Puget-Théniers notamment, mais là aussi dans des extensions du XVIe siècle où transparait le souci de rendre la nie aussi rectiligne que possible.

21.Une première mention de ce nouvel emplacement est relevée par E. de PIERLAS (La ville de Nice, op .cit.,p.207,note1) dans les archives communales: le 24 juin 1589 ordre est donné de vendre des terrains vagues "touchant les murs de la Marine devant l'hôpital et devant le palais de S.A.". Pietro L. DATTA, de son côté (op.cit., p.38) rapporte que, visitant Nice, Charles-Emmanuel ter "se logea non pas au château, mais bien dans le palais ducal sur la place Celleya aménagée par P.Emmanuel-Philibert". En 1599, le comte Valperga, gouverneur de Nice, proteste auprès des syndics contre la construction du monastère des Clarisses qui se fait dans le voisinage du palais ducal, près de la muraille de la mer. Divers plans sont dressés pour ce monastère: l'un signé d'Ascanio Vitozzi, ingénieur ducal, l'autre anonyme daté de 1599, indiquent avec précision le Palais; le second le qualifie de 'Palazzo Novo di S.A.' (A.D.A.-M.,dittà e Contado, mazzo 7, liasse 23, pièces 5 et 7). La construction du nouveau palais ducal semble donc antérieure à la dernière décennie du XVIe siècle.

22- Ces éléments peuvent conduire à penser que, dès les années 1570, Emmanuel-Philibert avait choisi le site du nouveau palais ducal et entrepris de dégager au devant un espace public

en traçant la place Celleya. Nous manquons toutefois de documents précis à ce sujet. Tel qu'il apparaît à la fin du XVI^e siècle, ce palais présente la structure des palais officiels italiens: vers la ville, une façade monumentale, expression de la puissance du prince s'opposant à une façade plus légère, ouverte sur des jardins (et ici sur la mer) constituant le domaine réservé à la vie privée.

23- Les guerres de la Ligue (1590-93), de Saluces (1600-1601), du Montferat (1629) et de Trente Ans (1618-1648) n'eurent pas de conséquences directes sur Nice, en dépit de quelques épisodes militaires comme la tentative d'escalade des remparts par le duc de Guise en 1600, les pillages de la banlieue niçoise par les Français pourchassant les impériaux en 1592 et 1593.

24- Maurice PIANZOLA, Les Renaissances et des Révoltes, 1500-1700, Métamorphoses de l'Humanité, Paris, Planète, 1966, p.109.

25- Ce terme de rue Droite, présent dans de très nombreuses localités niçoises et provençales (Puget-Théniers, Saint-Martin Vesubie...), a pu être mal interprété: on s'est étonné quelquefois de ce que justement ces voies manquaient de rectitude (cf. Pierre LAVEDAN et Jeanne HUGUENEZ d'Urbanisme au Moyen-Age, Paris, A.M.G., 1974, p.39 et p.144: A Nice... une rue Droite mais oui ne l'est pas indique au moins un souhait de régularité"...). A Millau, la rue Droite, qui l'est tout aussi peu, a un temps été rebaptisée "Grand'Rue"(renseignement de M. l'Abbé Vivier historien millavois, que nous remercions).

26- Le projet Morello (1656) e été présenté dans Iconographie in Nice Historique, 1913/1-2, pp.74-76 avec 2 croquis ; puis par Carlo Ceschi, Le développement urbain de la Nice savoyarde in Nizza pelle Storia, Milan, Garzanti, 1943, p.398 avec une photo du e pré du sieur Tondutti occupe en partie l'emplacement où, au Ume (une seule édition avec texte flamand). Cet ouvrage fut plusieurs fois réédité: en 1700 (traduit du latin en français) à La Haye chez Adrien Maetiens en 1704 (titre français différent) à Amsterdam; en 1725 plan original. CAIS de PIERLAS, La ville do Nice..., op.cit., pp.192 et 203, l'orthographe Morelli, et donne le n°178 à son ms.

27- Charles Morello, premier ingénieur et lieutenant-général de l'artillerie, puis architecte. Il exécute notamment la "chambre de l'Alcove du Palais royal de Turin, pour le duc Charles-Emmanuel II en 1662-63, décorée de moulures et de stucs par Quizice Castelli et d'un plafond en bois sculpté et doré par Bartolomeo Botte. Le marquis "Pianezza auquel il dédie ses "Observations..." était le Grand Maître de l'Artillerie du duc de Savoie.

28- Bibliothèque royale de Turin, n°14.688 D.C., pp.88-89 et 91-102.

29- A.D.A.-M., Città e Contado, mazzo 3 d'add., Nice, liasse 3: Travaux du Paillon avec exposé complet des divers projets et travaux du XVI^e s. à 1777. Aux f° 4 v° et f° 5 de ce rapport signé Robilant sont précisés les endiguements nécessaires le long du cours du Paillon pour protéger les travaux du port en 1751.

30 Jean-Gaspard Baudoin, connu à partir de 1622, marié en 1623, né vers 1600, décédé le 26 octobre 1670, est l'un des fils de Jean-Louis dessinateur du "plan de Pastorelli". Comme son père, il s'intéresse à l'architecture et porte dans son acte testamentaire du 19 octobre 1669 le titre d'ingénieur ducal. Il eut trois filles et un fils Bernardin, peintre, dont plusieurs oeuvres sont conservées dans des églises de la région (Isola, Pénitents blancs ; Saint-Martin Vesubie, Pénitents blancs ; Belvédère, paroissiale). Sur cette famille d'artistes cf. G.DOUBLET, Les

peintres niçois Jean-Gaspard Baldoino et son fils Bernardin, in Armanae Nissart, 1928, pp.28-38

31 Joseph Brès a le premier publié les notes de trésorerie qui mentionnent l'exécution de plusieurs plans, et tenté d'en préciser les auteurs (J. BRES, Note d'Archivio, Nice, Stamp. del Comm., 1919,1)1.141-144). G. DOUBLET, op.cit.,1926,en reprend certains éléments.

32 Jacques THITION, L'ancienne cathédrale de Nice, in Cahiers archéologiques, XVII, Paris, Klincksieck,1967.

33- B.N., Cabinet des Estampes (Vg 11 fol.) il est titré "Planta del Castelle di Nizza" et signé Baldoino à côté de l'échelle avec au dos la mention "Mondovi-Pizza". (J.THIRION, op.cit.,p.152,note 116).

34 J. BRES, op.cit., p.144.

35- Ce grandiose édifice baroque des collines turinoises fut entrepris par A. Vitozzi sur l'ordre du cardinal Maurice de Savoie. Il devint plus tard la résidence d'Anne-Marie d'Orléans, la nièce de Louis XIV, épouse du duc Victor-Amédée II, d'où son appellation de "Villa de la Reine".

36- Commencé en 1630 par Charles de Castellamont pour Marie-Christine de France, dite "Chrétienne", fille d'Henri IV, soeur de Louis XIII, épouse du duc Victor-Amédée Ier, régente de Savoie de 1637 à 1648, première porter le titre de "Madame Royale".

37- Jean-André Guibert est l'architecte de la cathédrale Sainte-Réparate et peut-être rue l'église Saint-Pierre-aux-Liens de l'Escarène. Sur ce personnage cf. G.DOUBLET, L'architecte de Sainte-Réparate, in Eclairer du Dimanche , 16 mai 1926.

38- A.D.A.-M.,Città e Contado, Port de Villefranche, mazzo 3, liasses 311;is, pièce n°3,titrée "Calculs et mesures de tous dessins,f°5 (projet E).

39- A.D.A.-M.,Città e Contado, Port de Villefranche,mazzo 3, liasse 31bis, pièce n°2, rabat 0 servant de fonds de carte.

40-A.D.A.-M.. Città e Contado, Port de Villefranche, mazzo 3, liasse 'Mis, pièce n°1, rabat E.

41- A.D.A.M. , Città. e Contado, mazzo 9, liasse 11, pièce. 1.

42- A.D.A.-M., 1J 168,pièce 1

43 Ce pré du sieur Tondutti occupe en partie l'emplacement où, au XIXe siècle, sera élevée l'église du vœu, le terrain étant cédé à la ville par les Tontudi de l'Escarène.

44 Théatrum statum Regia Celsitunis Sabaudiae Ducis, Pedemotii Principis cypri Regis, 2 grands volumes, Amsterdam, Joannis Blaeu, 1682, (une seule édition avec texte flamand). Cet ouvrage fut plusieurs fois réédité: en 1700 (traduit du latin en français) à La Haye chez Adrien Maetiens en 1704 (titre français différent) à Amsterdam; en 1725 (idem) à la Haye chez Alberts ; en 1726 (texte latin). Cf. J .Bres, op. cit.

45 Archives municipales de Nice, Bbi21., .f.e192 (référéncé, communiqué par M. G.Barbier que nous remercions).

46 J. BRES, *op.cit.*,pp.143-144. Sur l'élaboration et la publication du *Theatrum*, cf. R. CLEYET-MICHAUD et Ch.ASTRO, *Le Bicentenaire de la Route royale de Nice à Turin*, estai. d'exp Nice,1980, p.18,n°14. J.Thomas Borgogno est l'auteur de 52 des planches de l'ouvrage.

47 Cf. Georges BELTRUTTI, *Cuneo Sabaud*, in *Cuneo Provincia Grande*, déc. 1972,ann,n°3,p.25. Giovenale Boetto, architecte-peintre et graveur (Fossano 1603-1673) spécialiste de portraits, collabora à l'élaboration du *Theatruri*.

48 J.BRES, *op.cit.*,p.143, pensait qu'il s'agissait d'une méconnaissance des lieux de la part d'un dessinateur de l'éditeur hollandais qui aurait remanié le dessin original. Nous pensons qu'il s'agit, au contraire, comme nous l'avons vu dans le plan précédent d'un détournement calculé de la rivière afin de supprimer cet obstacle à l'extension de Nice.

49 Au XIXe siècle la caserne Filley présentera des immeubles à arcades similaires, mais issus des anciens bâtiments remaniés du couvent des Chanoines Augustins. Il faudra attendre la fin du XVIIIe siècle pour voir s'élever des immeubles à arcades autour de la nouvelle place Victoria.

50 Plusieurs auteurs, J. BRES, *op. cit.*,p.143, et G.DOUBLET,*op.cit.*,*Armanac Nissart*, 1928,p.34, en particulier, indiqué que lors d'un incendie de l'imprimerie Blaeu d'Amsterdam nombreuses planches furent détruites et durent être refaites ou retouchées. Mais ce sinistre eut lieu dans la nuit du 2 au 3 février 1672 et les deux dessins de Nice sont datés 1er juillet 1675. Il reste que la vue perspective, surtout, avec ses clochers effilés et un Paillon portant plusieurs embarcations, est très enjolivée.

51 Jean DELUMEAU, *op.cit.*, n.303, auquel nous nous sommes référé pour les notions de "commoditas" et de "voluptas", pp.298 et suivantes.

52 A.D.A.-M.,*Città e Contado...*, clichés de plans conservés à l'Archivio di Stato de Turin, n°176.

53 A.D.A.-M. *Città e Contado*, Port de Villefranche, mazzo 3, liasse 12, pièce 2.

54 Vraisemblablement le duc Charles-Emmanuel II. BB 21 ,f°117,

55 Archives mun . de Nice,/renseignement communiqué par G.Barbier.

56 A.D.A.-M. *Città e Contado*, Port de Villefranche, mazzo 3,liasse 311bis, pièces 1 et 2.

57 Marc-Antoine Grig(h)o, qualifié ici de "suiseron, dit ailleurs originaire de Canne, venait probablement d'une localité du Tessin proche du lac de Côme. Il dresse les plans du couvent des Visitandines de Monaco en 1665 et en dirige la construction. Le prince Louis Ter lui confie la réalisation d'un portail et d'un escalier pour son palais en 1679. En 1681, il exécute

les plans des nouvelles casernes de Monaco. En 168 il fait le dessin du nouveau portail du Palais communal de Nice, travail pour lequel, suivant la comptabilité communale, il reçoit 20 L. Ara' la mort le Jean-André Guibert , il travaille à l'achèvement de Sainte Reparate (Cf. L.-H.LABANDE, Inventaire du Palais de HOnaco,1918, pp.X et sq. et G.DOUBLET, La cathédrale Sainte-Réparate,,p 56 et p.165).

58 Les opinions de Niquet et de Vauban ont été maintes fois publiés. On peut se référer entre autres à Humbert RICOLFI , Vauban et le Génie militaire dans les Alpes-Maritimes, Nice, 1935, et aux articles de Paul CANESTREER et G. DOUBLET parus dans Nice Historique. Nous en rappelons ici les éléments essentiels pour ce qu'ils éclairent les nécessités d'agrandissements qui s'imposent pour Nice.

59 En réalité quinze couvents, mais quatre sont hors-les-murs (Bénédictins à Saint-Pons, Observantins à Cimiez Capucins à Saint-Barthélemy, et Augustins-Déchaux sur la rive droite du Paillon au débouché du pont Saint-Antoine), et sept confréries Mont une, les Humiliées de Sainte Elisabeth de Hongrie, uniquement. féminine.

60 Donc 10.395 agglomérés en 1693. En 1718, il n'y a plus que 8.856 agglomérés et 5.752 forestiers, soit 14.608 habitants., auxquels s'ajoutent environ 600 religieux des deux sexes, repliers et séculiers.

61 Il est intéressant de noter qu'au début du XIX^e siècle, 112 ans plus tard, cette nécessité d'un pont entre le Pré-aux-Oies et la rive droite est toujours d'actualité. Des particuliers proposèrent de le construire moyennant l'autorisation d'y établir un péage et le 4 floréal an XIII (1805) le Conseil en reconnaît l'utilité. L'affaire fut relancée lors de la séance du Conseil du 8 mai 1806 le pont Saint-Antoine y est alors qualifié de "petit pont de pierre". Pourtant es le 10 janvier 1806, le maire, Louis Romey , avait pris un arrêté modifiant le nom de la rue Municipale qui devenait la "ruieu Pont Neuf" I(A.D.A.-M., Consulat et Empire, série 0, liasse 159>pièce 4). Le 9 janvier 1816 est publié à Nice un 'prospectus" exposant les avantages attendus d'un pont en bois lancé au lieu-dit "le Pas de la Porte Neuve" dont les travaux seraient dirigés par l'ingénieur de la province et le financement assuré par une souscription (A.D.A.-M., série Ni, Paesi A B, mazzo 6, liasse 46). Ce n'est que le 10 janvier 1820 que la construction du "Pont Royal Saint-Charles", en pierres celui-là, fut adjugée; il fut inauguré le 4 novembre 1824 et ouvert à la circulation bien pue ne devant être certifié conforme que le 30 octobre 1825, cent. trente deux ans après que Vauban en eut préconisé la nécessité (A.D.A.-M., série Ni, Paesi A B, mazzo 7, liasse 44).

62 Cette trêve établie sur la base des conquêtes acquises (il n'y a donc aucune restitution territoriale et pas de retrait de troupes) donne lieu à une situation cocasse. La ville reste occupée et administrée par les Français sous l'autorité de Jean d'Usson de Brignac, nonuê "commandant en chef dans la ville et le comté de Nice et ses dépendances". Pendant ce temps, le château reste savoyard, aux orldres du marquis de Caraglio qui le fait réparer et renforcer.

63 Camille-Marie AUDIBERTI, in Regiac villas Poetica Descriptae, ouvrage en latin dédié à Victor-Amédée II et cité par Stéphane BOSIO, La crise des logements et la taxation des loyers dans la législation sarde au XVIIIe siècle, in Armanac Nissart, 1928 PP,77-80, auquel nous empruntons cette citation.

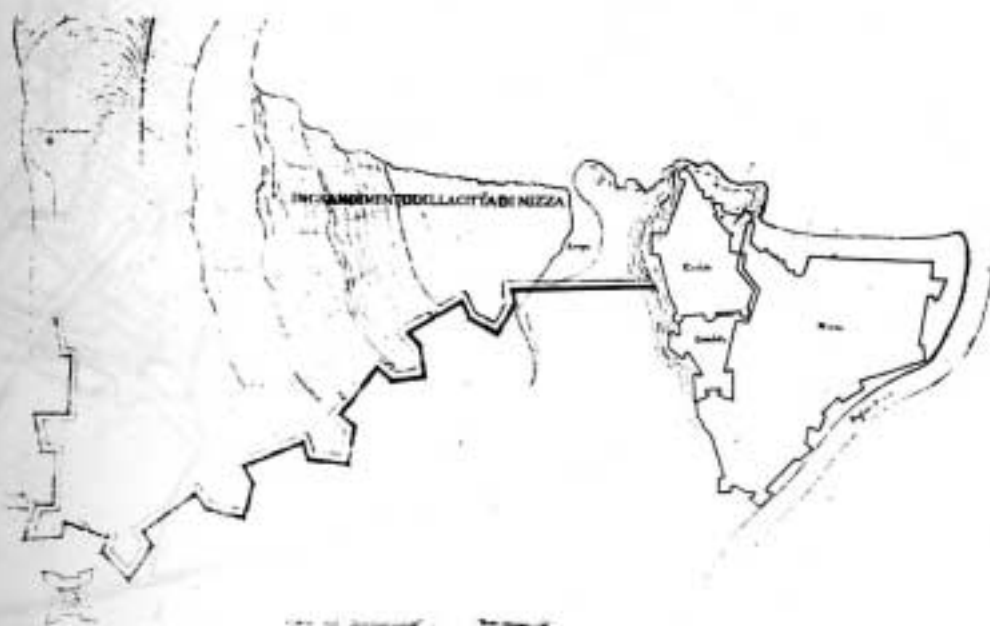
64 A.D.A.-M. eittà e Contado, mazzo 12,liasse 8, pièces relatives à la réfection des murailles

de Nice et à son agrandissement du coté de la Porte Saint-Éloi, plan publié par Daniel FELICIANGELI.

65 A.D.A.-M., série Ni., matières ecclésiastiques , mazzo IV, Saint-Dominique, pièce 2, sans date, c.1730-33.

Table des illustrations

- I Nice, projet d'extension du capitaine Charles Morello, 1596
- II Nice, plan de la ville et identification des parcelles de terrain en vue d'une extension vers le nord-ouest.
- III Nice, projet du comte Amédée de Castellion (?) avec détournement du Peillon vers Lypsin, 1672
- IV Nice, projet d'extension attribué à l'ingénieur Jean-Thomas Borgogno, 1573 et paru dans le "Theatrum... Sabaudiae Lucis..." en 1682
- V Nice, projet d'extension du quartier de la Farine, second dessin approuvé par S.A.R., signé de l'ingénieur Jean-André Guibert
- VI Nice, projet d'extension et de développement de trois bastions et projet de port aux Pouchettes, anonyme, vers 1660



I

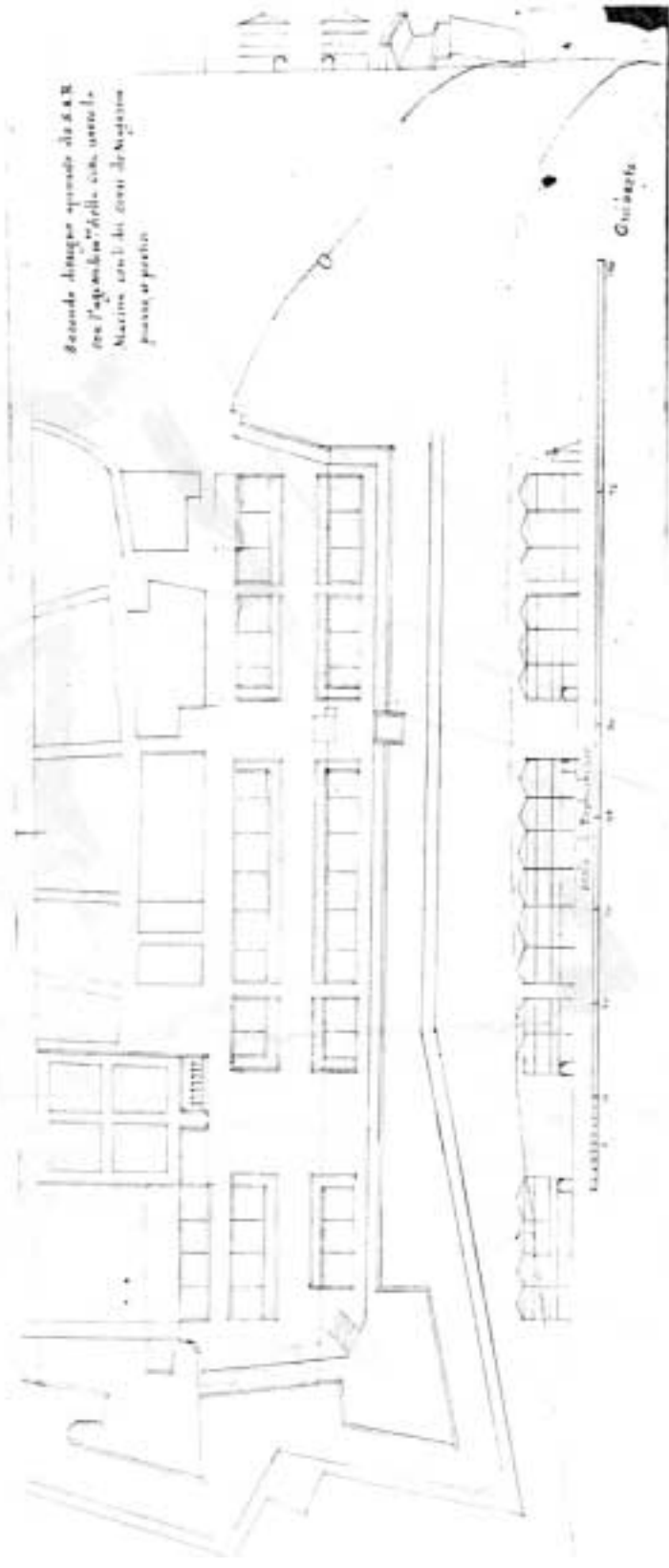




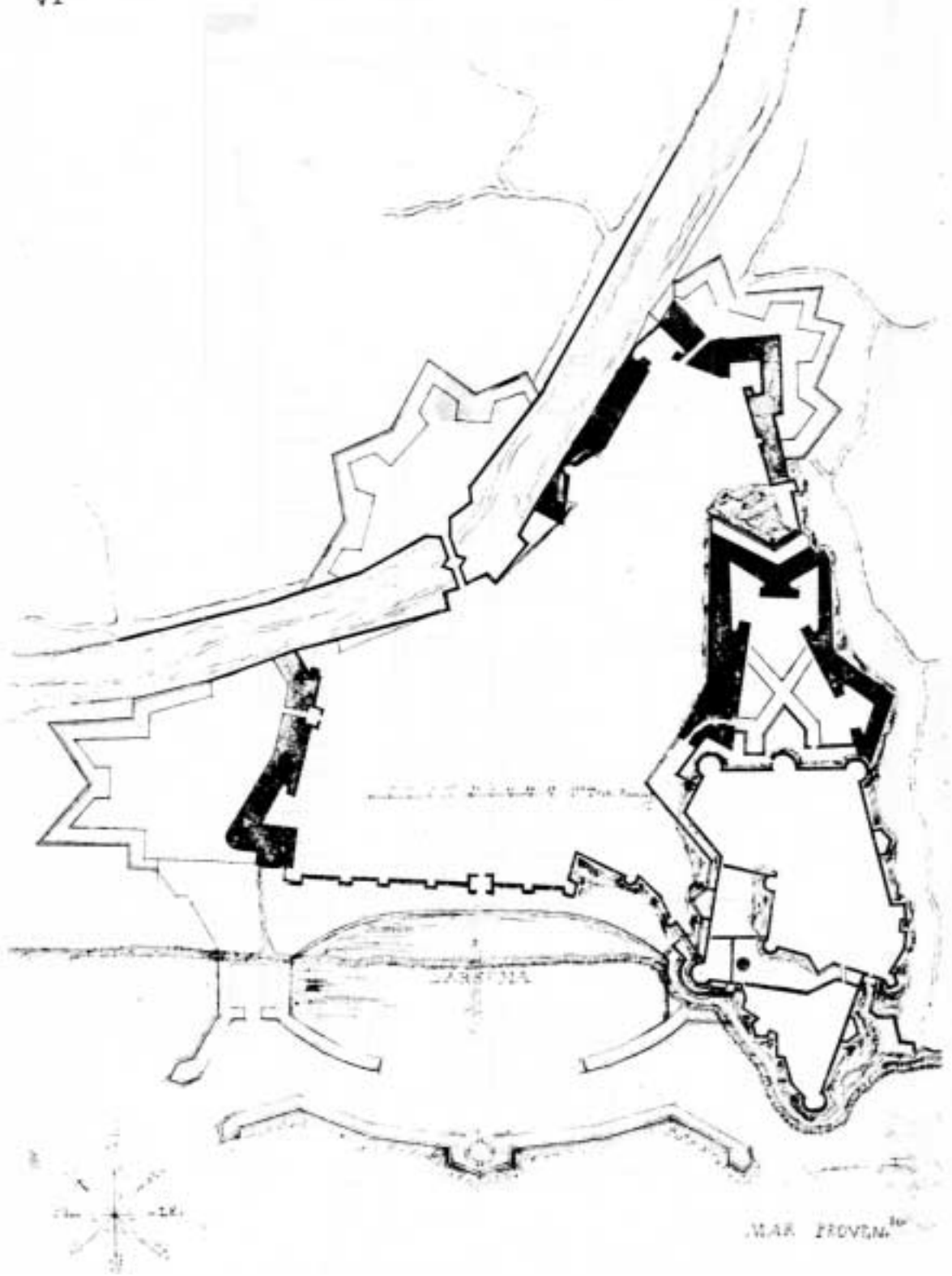


AL

Stando disegni spediti da S. R.
con l'ingegnere M. Della. col. sono lo
Mancini, con i dis. di S. R. e S. R.
punto di partito



VI



**LA CONSTRUCTION DU
MONASTERE SAINTE
CLAIRE DE NICE**

par Georges BARBIER

Le plaisir que prenaient les Niçois à assister "aux grandes manifestations collectives " dont 'ils aimaient l'aspect spectaculaire" ¹ tels la Fête-Dieu, les Te Deum, les transferts de reliques ou les cérémonies spectaculaires ont amené les visiteurs du XVIIIe siècle à se méprendre sur la profondeur de leur sentiment religieux. Ainsi, pour Sulzer, la pratique des cérémonies religieuses tient lieu de piété ², alors que, pour Dupaty, "à Nice point de moeurs, peu de religion, mais beaucoup de dévotion, c'est-à-dire d'hypocrisie" ³.

A vrai dire, pour juger de la profondeur du sentiment des Niçois, il ne faut pas se contenter d'une observation rapide, donc superficielle, sur la pratique certes ostentatoire, mais surtout méditerranéenne, d'une religion qui, pourtant, est fortement enracinée dans la vie de chaque jour. Il suffit pour s'en convaincre de relever l'importance prise par les confréries de pénitents, où toutes les classes de la société sont réunies sous un même sac ⁴, ou par des corporations dont le rôle professionnel se situe au second plan derrière l'aspect religieux, ou encore par les confréries de dévotion telles celles du Saint-Sacrement, du Mont Carmel, de la Bonne Mort, etc. . Une autre approche possible de ce sentiment religieux consiste à relever les legs pieux et les fondations de messes dans les testaments. Nous pouvons enfin observer l'explosion, au XVIIe siècle, du nombre des chapelles rurales mais aussi des maisons religieuses dans notre cité.

En 1599, Nice ne comptait que sept établissements religieux, tous masculins, alors qu'en 1699 on en comptera quinze, soit quatre maisons de religieux et quatre monastères de religieuses en plus. Cette importante augmentation (le nombre a doublé en moins d'un siècle) est due, d'une part, à la prolifération des ordres nouveaux tels les Théatins, les Minimes de Saint François de Paule ou les Visitandines créées par Saint François de Sales, d'autre part à des besoins réels ressentis par une population qui, dans ce cas, se montrera très accueillante, comme nous pouvons l'observer pour les Jésuites lorsqu'ils viendront fonder leur collège ou pour les Clarisses.

Dès le Moyen-Age, Nice possédait un monastère de Cisterciennes, sous le vocable de Saint Etienne de Cortina, près de Villefranche; Gioffredo dit quae olim Ecclesiam Sti Stephani de Cortina, seu de Olivo incolebant". Puis ce monastère fut transféré près de Riquier, mais les dangers présentés par l'isolement dans la campagne amenèrent les religieuses à se rapprocher de la ville, en s'établissant Près de la porte Saint-Eloi où elles restèrent jusqu'à ce qu'un nouveau bâtiment fut construit près des anciennes fortifications au-dessus de Saint-Augustin. Elles y vécurent jusqu'en 1551, sous le titre de Saint Etienne de Cortina. Dès 1539, en raison du nombre très réduit de Cisterciennes, du fait aussi vraisemblablement qu'elles n'étaient pas soumises à la clôture, les syndics avaient sollicité et obtenu un bref de Paul. III convertissant ce monastère dans l'Ordre de Sainte Claire. Ainsi, le 2 octobre 1551, la dernière religieuse et abbesse cistercienne, sœur Gioachina Rochione, accepta la transformation et, le 10 octobre, la constitution au rang d'abbesse de Dons. Isabelle Forsa di Cordova, moyennant il est vrai une pension ⁵. Toutefois, ce nouveau et premier monastère de Sainte Claire ne connut pas le succès espéré car l'agrandissement des fortifications nécessita sa destruction et l'épidémie de peste de 1580 qui décima la ville en empêcha la reconstruction .⁶

¹ COSTAMAGNA, *Histoire de Nice et du pays niçois*, ouvrage collectif sous La direction de M. BORDES, Toulouse, 1976, p.160

² R. LATOUCHE, *Histoire de Nice*, Nice, 1961, p.76

³ M Bordes histoire de Nice et du pays niçois op cit p 190

⁴ Nom donné à l'aube ou vêtement long que portent les pénitents.

⁵ Joseph BRES, *Note d'Archivio*, p.42.

⁶ Honoré PASTORELLI, *Discorso del Monastero delle Monache di Èta Chiara*, Turin, 1608. RANCE-BOURREY, *Le Monastère Sainte-claire dans Armanac nissart*, 1908.

Il faut attendre 1597 pour voir le Conseil recommencer à se préoccuper de ce projet. Il est vrai qu'entre temps de nombreux Niçois avaient laissé des aumônes pour cette entreprise. Ainsi, le 2 janvier 1593 et le 20 février 1595, l'évêque de Nice, Monseigneur Pallavicino, avait fait donation de revenus annuels s'élevant respectivement à 62 écus et 585 florins 6 gros, que lui devait la communauté de Saint-Martin, se réservant toutefois, sa vie durant et dans l'attente que le monastère soit approuvé et construit, d'employer ces sens dans d'autres œuvres pies ⁷ Monseigneur Pallavicino décédera en 1598.

Le 2 mars 1597, le Conseil, en raison de ces aumônes, charge les syndics d'obtenir de S.A. le duc de Savoie l'autorisation nécessaire de chercher un emplacement, de faire dresser un plan par les experts, s'assigner à l'achat des maisons et à la construction les aumônes laissées par les citoyens niçois mais aussi un revenu annuel de 300 écus d'or dus à la Ville sur le droit de Villefranche, et ce pour l'entretien des religieuses ⁸.

Les experts choisis se rendent en premier lieu près de l'église Saint-Augustin, mais trouvent l'emplacement de mauvaise qualité, et les dépenses à faire pour l'achat des lieux et les travaux excessives aussi se rendent-ils à la limite sud de la ville, à la Marine, et ils trouvent le site allant de la maison de Leonardo Capello à celle du Premier syndic Fabri comprise plus commode. Ils dressent un plan qui est envoyé au duc de Savoie ⁹. Rance-Bourrey écrit ¹⁰:"aux comptes de la ville, j'ai trouvé le prix qui fut payé à l'artiste qui dressa le plan du monastère ; le 1er mai 1597 ("e piu a di detto in crozoni undeci dati a maestro Batista Carlo il disegno fatto del monasterio delle monache") un mandat de 11 crozons lui fut délivré". Malgré toutes mes recherches dans les délibérations municipales et dans les comptes de la ville, je ne suis pas arrivé à retrouver trace de ce mandat. Cependant, si le renseignement est exact, nous pouvons en déduire que le plan envoyé à Turin était l'œuvre de Battista Carlo.

Le 29 avril 1597, Charles Emmanuel de Savoie donne son accord pour l'emplacement, mais apporte quelques modifications au projet primitif, et pour cela joint un plan dressé par l'architecte Ascanio Vitozzi ¹¹. Nous possédons ce projet qui vient apporter une nouvelle lumière sur l'œuvre de Vitozzi, cet architecte et ingénieur qui marqua la fin du XVIe siècle et le début du XVIIe en Piémont. Né à Orvieto en 1539 et mort à Turin en 1615, Vitozzi a été à Rome, certainement de Vignole, puis il participa à la bataille de Lépante. En 1584, Charles Emmanuel Ier l'appela à Turin où il entreprit une vaste rénovation architecturale et urbanistique de la ville, succédant ainsi à Pellegrini. Il est l'auteur de nombreux édifices civils, religieux et militaires, mais surtout du développement de Turin entre la Piazza Castello et la Via Nuova ¹².

Une fois de plus, le projet reste lettre morte. Il est vrai que les aumônes destinées à l'achat de l'emplacement et à la construction, dépenses dépassant les 2.000 écus, ne sont pas suffisantes et nécessitent une nouvelle rase de fonds du Conseil ¹³. Il semblerait que, malgré ce handicap financier, ce soit surtout la résistance des propriétaires des maisons à acquiescer qui ait fait renoncer à ce projet.

⁷ J Bres note d'archivio p 42

⁸ Archives municipales de Nice, BB, fol.493.

⁹ Idem, fol.505 s, délibération du 29 juin 1597

¹⁰ RANCE-BOURREY, note 21

¹¹ Archives municipales de Nice, BB, fol.493.

¹² Mostra del Barocco piemontese, Turin, 1964.

¹³ Archives municip. de Nice, BB, fol.506. (3)

Quoi qu'il en soit, en 1599, on cherche toujours un emplacement, et une ordonnance du 5 décembre nous apprend que les maires Battista Carlo d'Oneille et Battista Abbo habitant de Nice, architectes, ont visité avec les syndics et les défenseurs des privilèges tous les sites susceptibles d'accueillir le monastère et qu'ils en ont dressé des plans ¹⁴. Ces emplacements sont:

1- le lieu-dit "Bonserret" sous le château, où, d'après les experts, certes l'emplacement est vaste mais que la proximité de la citadelle rend dangereux.

2- Près de la Tour de l'Horloge (au nord de celle-ci), mais là encore des motifs de sécurité et les difficultés d'approvisionnement en eau le font abandonner.

3- Au-dessus du couvent Saint-Augustin. Cet emplacement a, dès 1597, été rejeté car le site était trop étroit, et surtout risquait d'entraîner de trop lourdes dépenses.

4- Sur la place de la Marine, depuis la maison Capello. C'est l'emplacement pour lequel avait été produit le projet de Vitozzi.

5- A la Marine, là où s'élève la Chiappa. De l'avis des experts, et de celui d'Ambroise Giausserandi et de Balthazar Marronis, ingénieurs, c'est le site à retenir car ne présentant aucun danger puisque assez éloigné du Château, ne portant aucun préjudice aux remparts de la ville, se trouvant à proximité du Palais de S.A. et dans un lieu habité et fréquenté par des Niçois qui peuvent ainsi en assurer la surveillance. Le 14 décembre 1599, les experts approuvent aussi le plan qu'en a dressé l'architecte Battista Carlo ¹⁵. Le 20 décembre, ils obtiennent l'autorisation du duc de Savoie.¹⁶

Nous possédons aux Archives départementales des Alpes-Maritimes, les plans dressés pour ces divers emplacements ¹⁷. Attendu que le projet dressé pour la place de la Marine est de Vitozzi ¹⁸ et que, par une lettre de Ludovic Grimaldi, abbé de Saint-Fons, agissant en l'absence du comte Annibal Grimaldi de Beuil, nous savons que les plans ont été dressés pour ces différents emplacements par Battista Carlo et Battista Abbo ¹⁹, que le projet pour la Chiappa et celui près de Saint-Augustin sont de Battista Carlo et que les projets pour le lieu-dit "Bonserret" et "près de la tour de l'Horloge" sont similaires, simplement inversés, nous pouvons déduire que ces deux derniers sont l'œuvre de Battista Abbo.

A l'exception du projet de Carlo près de Saint-Augustin, qui adopte la forme d'un carré, et dont l'église, à six chapelles latérales, traitée à part, semble devoir être construite sur une autre parcelle, tous les autres plans se ressemblent, car ils adoptent la forme d'un rectangle. Dans le projet de Vitozzi comme dans celui de Carlo pour le site près de Saint-Augustin, le cloître existe sur les quatre cotés, alors que dans les autres plans il/se développe eue sur trois, le quatrième -étant fermé par une muraille. Quoi qu'il en soit autour de ce cloître s'ouvrent les principales salles pour la vie communautaire (salle du chapitre, réfectoire, parloir) et pour la vie domestique de la maison (cuisine, lavoir, réserve). A l'étage se situent les petites cellules des religieuses.

Une fois l'emplacement trouvé, le Conseil acheta les terrains nécessaires à la construction. Le 11 décembre 1599, il, achète ceux d'Honoré Achiardi de l'Alp pour 325 écus de capital, de Marc Fabri, cosseigneur de Gorbio, pour 100 écus de capital, de Noble Battista Galli pour 144 florins de capital, de Bertomaireta Rimini pour 210 florins de capital et enfin

¹⁴ Idem ,

¹⁵ Arch. municip. de Nice, GG 36.

¹⁶ Idem

¹⁷ Arch. dép. des A.M., Città e Contado, mazzo 7.

¹⁸ Le plan est mentionné comme de Vitozzi, Arch. mun. Nice, n°23, BB3, fol.506

¹⁹ Arch. mun. Nice, 0G 36.

de Pierre Villaris, cosseigneur du Touët, pour 50 écus de capital. Ces sommes seront payées avec leurs intérêts en 1607, et représenteront une dépense de 4548 florins.²⁰

Immédiatement Monseigneur Ludovic Grimaldi de Seuil, évêque de Vence, abbé de Saint-Pons, grand chancelier de l'Ordre de l'Annonciade, grand prieur des Saints Maurice et Lazare et grand aumônier du duc de Savoie, mit la première pierre et planta la croix²¹.

Malheureusement, en 1600, la tentative d'escalade des murailles de Nice, précisément à la Marine, par le duc de Guise, vint une fois de plus interrompre le chantier. Il est vrai que dès 1599, des Niçois s'étaient élevés contre cette construction trop proche des murailles²²

Le 8 janvier 1601, dans les instructions données à Monseigneur Martinengo, nouvel évêque de Nice, le duc de Savoie recommande à celui-ci de s'intéresser à la construction du monastère, de visiter le site qui sera élu, et si le choix lui en paraît bon, d'aider à la réalisation du projet, sinon de l'en informer.²³

Finalement le 9 juillet 1602, les syndics écrivent au duc de Savoie pour l'informer qu'ils ont trouvé un emplacement près du "Portal de Cassin" sous les anciennes murailles, hors de la vue du Château, dans un site avec vue sur la mer et sur la campagne, dans une belle rue, et où ils pourront acheter des maisons de peu de revenus. Ce site ayant été accepté par l'évêque, par le gouverneur et par les citoyens, ils lui demandent l'autorisation de construire et, au cas où cela serait nécessaire, celle de pouvoir obliger les propriétaires à vendre leurs maisons²⁴. Le 23 septembre, Mgr Martinengo donnait son autorisation, le 24 il plantait la croix et le 23 était posée la première pierre³².²⁶ Dès le 26 août, Pierre Romagnan et Antoine Ugho, maçons, Michel et Antoine Maurelli, charpentiers, avaient été chargés d'estimer les maisons à démolir et avaient reçu à cet effet la somme de 30 florins 6 gros²⁶. Le 4 décembre, le Conseil payait 4 florins 2 gros à Mgr Grimaldi pour les trézains des maisons achetées par la ville. L'achat des maisons avait commencé dès le 30 septembre, il dura jusqu'au 7 avril 1605, la somme investie dans ces achats est de 8.446 florins 6 gros²⁵. Carlo, à qui, le 7 septembre 1604, est versée la somme de 47 florins 2 gros pour ses vacations, frais et voyage Oneille-Nice et de séjour lorsqu'il a fait le plan du monastère Sainte-Claire²⁶

Les travaux commencèrent le 9 octobre sous la direction de Maître Pierre Cabriero, maître-maçon. Nous connaissons les noms de quelques-unes des personnes qui y ont travaillé : Pietro Seassale qui vendit 4.000 briaues pour 40 florins, Giacomo Durante reçut 177 florins 6 gros pour sable, Gio. Ghiglionda 156 florins 7 gros pour avoir tiré l'eau, Michele Maurelo 37 florins 7 gros pour fabrications diverses, Pietro Balbo, Antonio Ardoino et plus tard Gitan Danielle, tous de Falicon, 962 florins pour avoir creusé la citerne. Nous ne pouvons pas en savoir davantage sur les autres personnes qui ont travaillé pour le monastère. Tous les autres mandats sont faits "pour diverses personnes qui ont travaillé pour la construction du monastère". La somme totale des travaux effectués entre le 9 octobre 1604 et le 23 juin 1605 s'élève à 9022 florins 6 gros 1 patac²⁷

Le monastère étant construit la chapelle semble avoir été, quant elle, élevée en 1609, il ne restait plus au Conseil trouver des religieuses pour fonder la maison. Le 15 juin 1605

²⁰ J bres suite note d'archivio p 11

²¹ PASTORELLI, discorso p.41

²² idem

²³ .BRES, note d'archivio p 43

²⁴ PASTORELLI, p.41

²⁵ Arch. munic. Nice, CC 117.

²⁶ idem

²⁷ BRES, p.47.

Honoré Lubonis reçut 198 florins 9 gros afin de les envoyer à son frère à Rome pour l'obtention de la Bulle de fondation ²⁸ la congrégation des Réguliers donna l'autorisation de choisir deux ou trois religieuses claires et méritantes du monastère de Mondovi et, par lettre du 18 septembre 1606, invita l'évêque à accéder au désir des Niçois (4). Les sœurs Filiberta Bertona et Clara Beatrice Monaco, originaires de Ceva, furent désignées. Le 9 juin 1607, Antonio Manse se rendit à Mondovi pour leur dire de se tenir prêtes au voyage et le syndic Todone alla les chercher; le 23 juin, il reçut un mandat de 663 florins 10 gros 2 patacs pour les dépenses qui lui avaient été ainsi occasionnées ; il était accompagné de Laurent Baldoino et tous deux étaient recteurs du monastère. Le 27 juin, les sœurs prirent possession du monastère. ²⁹

Le 22 juin, un accord fut signé entre les recteurs du monastère et la mère abbesse Filiberta Bertona en présence de l'évêque qui, l'année suivante, donna à cet établissement un rituel et des statuts. ³⁰

Le plan du nouveau monastère fut une fois de plus confié à Battista Carlo, à qui, le 7 septembre 1604, est versée la somme de 47 florins 2 gros pour ses 'vacations, frais et voyage Oneille-Nice et de séjour lorsqu'il a fait le plan du monastère Sainte-Claire" ³²

Les travaux commencèrent le 9 octobre sous la direction de Maître Pierre Cabriero, maître-maçon. Nous connaissons les noms de quelques unes des personnes qui y ont travaillé : Pietro Seassale qui vendit 4.000 brigues pour 40 florins, Giacomo Durante reçut 177 florins 6 gros pour sable, Gio. Ghiglionda 158 florins 7 gros pour avoir tira l'eau, Michele Maurelo 37 florins 7 gros pour fabrications diverses, Pietro Balbo, Antonio Ardoino et plus tard Gican Danielle, tous de Falicon, 962 florins pour avoir creusa la citerne. Nous ne pouvons pas en savoir davantage sur les autres personnes qui ont travaillé pour le monastère. Tous les autres mandats sont faits pour diverses personnes qui ont travailla pour la construction du monastère". La somme totale des travaux effectués entre le 9 octobre 1604 et le 23 juin 1605 s'élève à 9022 florins 6 gros 1 patac ³³

Le monastère étant construit -la chapelle semble avoir été, quant à elle, élevée en 1609 il ne restait plus au Conseil trouver des religieuses pour fonder la maison. Le 15 juin 1605, Honora Lubonis reçut 198 florins 9 gros afin de les envoyer à son frère à Rome pour l'obtention de la Bulle de fondation ³⁴ la congrégation des Réguliers donna l'autorisation de choisir deux ou trois religieuses éclairées et méritantes du monastère de Mondevi et, par lettre du 18 septembre 1606, invita l'évêque à accéder au désir des Niçois ³⁵

Les sœurs Filiberta Bertona et Clara Beatrice Monaco, originaires de Ceva, furent désignées. Le 9 juin 1607, Antonio Malssa se rendit à Mondovi pour leur dire de se tenir prêtes au voyage et le syndic Todone alla les chercher le 23 juin, il reçut un mandat de 663 florins 10 gros 2 patacs pour les dépenses qui lui avaient été ainsi occasionnées il était accompagné de Laurent Baldoino et tous deux avaient recteurs du monastère. Le 27 juin, les sœurs prirent possession du monastère

²⁸ RANCE-BOURREY, p.XI.

²⁹ F.MARTINENGO, *Rituale Statuti del Monasterio delle Monache di Ste Chiara della Magnifica Città di Nizza*, Turin;1608.

³⁰ Arch. munie. Nice, manuscrits de bonifacy, t.VII

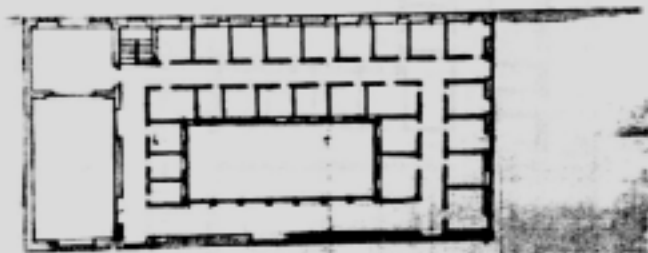
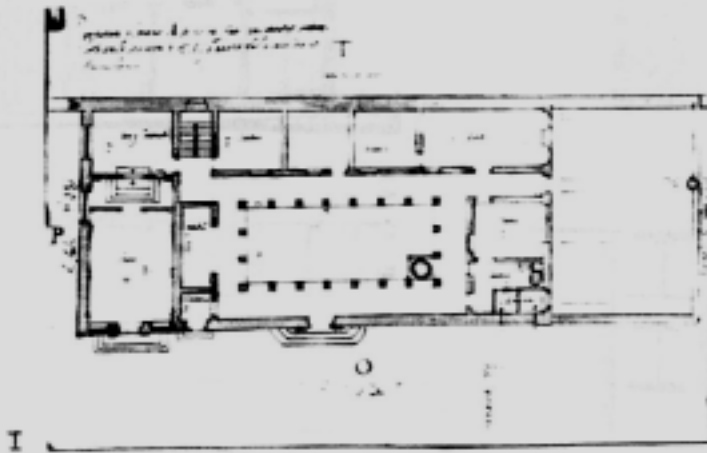
Le 22 juin, un accord fut signé entre les recteurs du monastère et la mère abbesse Filiberta Bertona en présence de l'évêque qui, l'année suivante, donna à cet établissement un rituel et des statuts

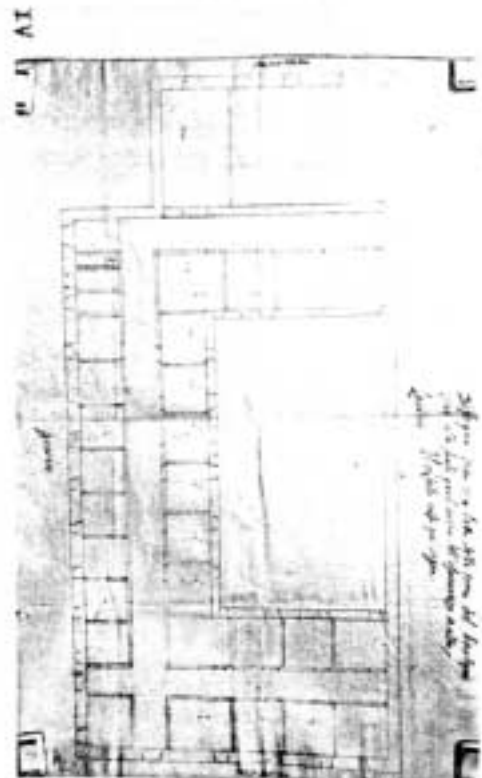
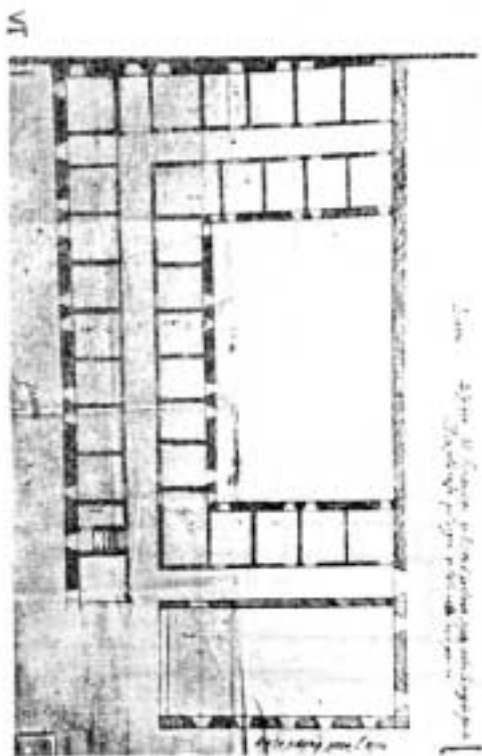
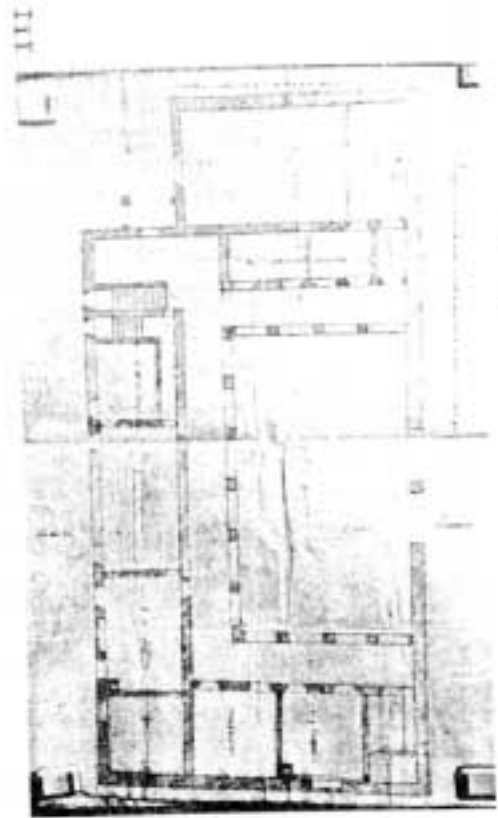
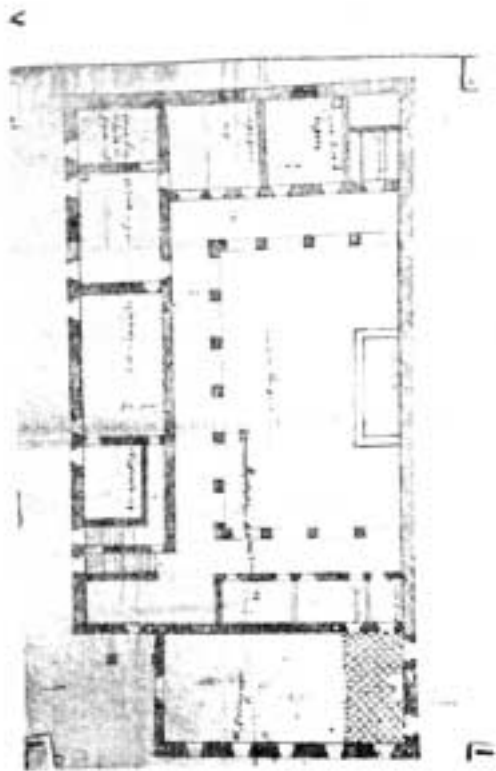
Ainsi, après plusieurs décennies d'attente, la ville de Nice avait enfin le monastère de religieuses qu'elle souhaitait. Dès la première année, il y eut trois professions et en 1617, le nombre des religieuses se montait à 19.

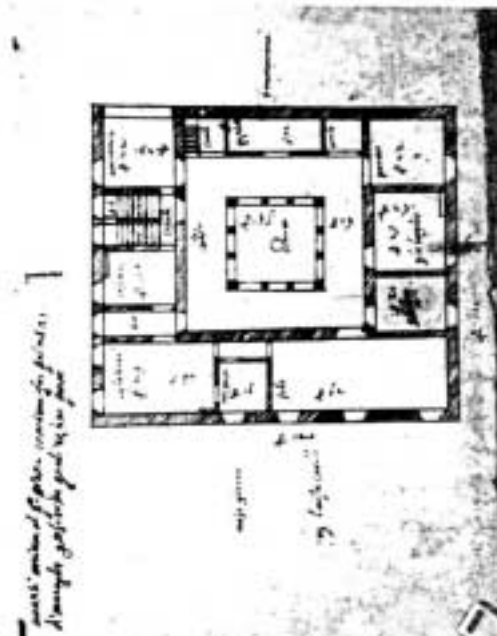
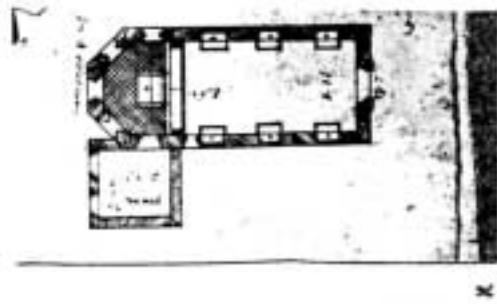
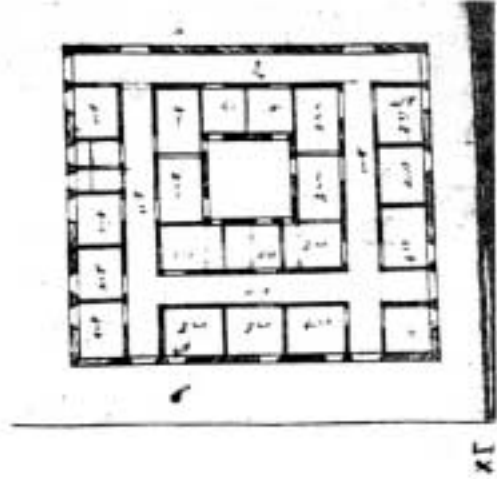
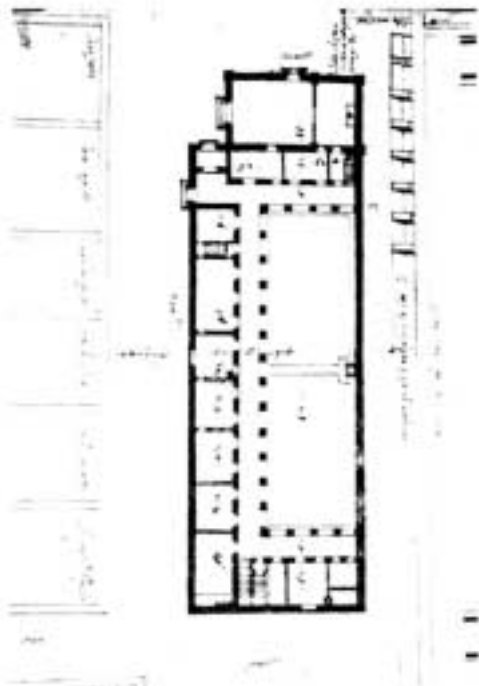
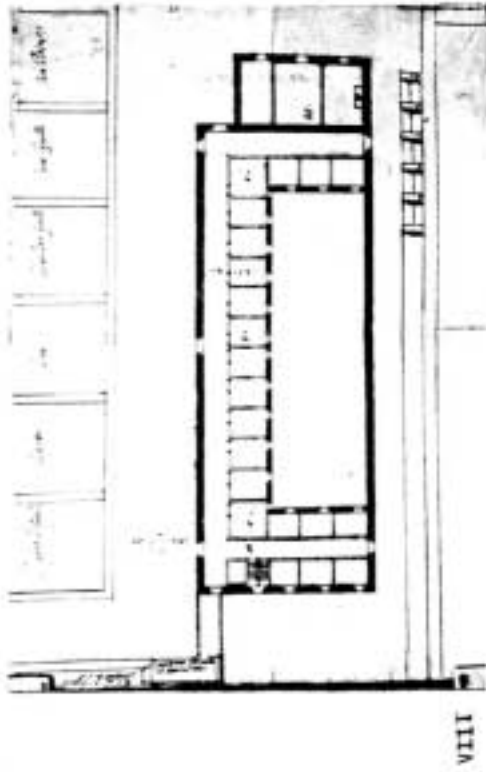
D'autres établissements religieux féminins viendront s'établir à Nice au cours du XVII^e siècle, toutefois aucun ne connaîtra autant de difficultés pour voir le jour. Il est à noter qu'ils s'installeront tous sur ou à proximité des emplacements qui avaient donné tort de soucis aux syndics de Nice pour le monastère Sainte-Claire, les Visitandines de Sainte-Marie à la Marine, les Bernardines sous le Château près de la tour de l'Horloge et les Visitandines de Saint François de Sales près de Saint-Augustin.

Table des illustrations

- I-II Ascanio Vitorzi, 1597. Projet à la Marine près du Palais ducal, rez-de-chaussée et étage
- III-IV Battista Abbo, 1599. Projet près de la tour de l'Horloge, rez-de-chaussée et étage
- V-VI Battista Abbo, 1599. Projet pour le lieu dit "Bonserret", rez-de-chaussée et étage
- VII-VIII Battista Carlo, 1599. Projet à la "chiappa" de la Marine, rez-de-chaussée et étage
- X-XI Battista Carlo, 1599. Projet près de Saint-Augustin, rez-de-chaussée, église et étage







VICTOR-AMEDEE II ET L' ENSEIGNEMENT

Par Daniel FELICIANGELI

Victor-Amédée II (1666-172) premier roi de Piémont -et certainement l'un des plus importants-, a marqué de son empreinte ce pays auquel la nature avait octroyé le privilège (et aussi l'inconvénient) d'être un " état-tampon" entre les deux plus grandes puissances européennes d'alors. Le monarque consacra tout son règne, en tant que duc, puis en tant que roi, à organiser la centralisation de ses Etats. Il la commença si bien que ses successeurs n'eurent qu'à parachever son œuvre. Le "Renard piémontais", "la Volpe piemontese" comme on appelait le souverain, avait compris que la base de toute modification durable était de transformer l'esprit de ses sujets ; pour arriver à cet objectif, il imposa un système éducatif qu'il n'est pas outrancier d'appeler une éducation nationale'. Il fut le premier souverain d'Europe à s'occuper de la centralisation et du centrisme très strict de tout l'enseignement dans ses Etats. Novateur, il ne se contenta pas de centraliser un type d'enseignement déjà existant, il modifia très profondément le contenu de l'enseignement lui-même.

Le comté de Nice, cette partie du royaume que les textes officiels appellent "di la dei monte" (outre monts), se trouve séparé de la capitale Turin par les contreforts alpins il prend par là l'aspect d'une péninsule, reliée au Piémont par une route tellement difficile qu'il faut plusieurs jours aux voyageurs pour atteindre Turin. On pourrait en conclure hâtivement que Nice s'est tenue à l'écart des courants intellectuels de l'époque et n'a connu qu'un enseignement rudimentaire. Il n'en a rien été, au contraire! Dès le Moyen-Age, Nice permit à ceux qui le pouvaient de suivre certains types d'enseignement. Au XVIIe siècle, les possibilités augmentèrent grâce à la création d'un collège de lecteurs en droit : cette sorte de Faculté accordait la Laurea (ou licence) qui permettait d'accéder à toutes les carrières non scientifiques (notons que seules Turin et Mondovì eurent, avec Nice, le privilège de posséder cette sorte d'établissement dans tout le duché). Puis Nice posséda un collège des Jésuites jusqu'en 1729, date de la réforme des études. Gaspel, autre ville importante du Comté, posséda en 1666 un établissement d'enseignement secondaire tenu par les Doctrinaires. Ces établissements scolarisaient non seulement les fils de la noblesse mais aussi des enfants du peuple, et même du très petit peuple. Dès cette époque, le taux de scolarisation fut très honorable. Dans tout le Comté, les communautés d'habitants, même d'importance moyenne, eurent très tôt un maître d'école : or relève le nom d'un maître d'école à Nice dès le Moyen-Age! Son titre était "maître d'école des pauvres" et cela dénote le souci des responsables niçois de permettre au plus grand nombre possible de jeunes garçons de suivre un enseignement primaire, même si les parents n'avaient pas les moyens de payer un précepteur. Dès la fin du XVIe siècle, le duc Emmanuel-Philibert commença à imposer un certain contrôle : il plaça le maître d'école sous le contrôle de l'évêque, par l'intermédiaire du curé de la paroisse où ce maître exerçait. On note donc qu'au moment de la réforme, Nice et le Comté lui-même ne sont pas dépourvus d'établissements scolaires. Il y a, par conséquent, bien eu une réforme et non une création d'écoles (hormis celles de médecine et du génie maritime, dont nous reparlerons).

LA REFORME DANS L'ENSEIGNEMENT DU DROIT.

Cette réforme s'imposait l'Université était totalement inadaptée à l'époque on y défendait encore des thèses de type médiéval (la "disputatio" y était encore la règle), le collège des Docteurs de Nice fonctionnait car il l'avait toujours fait, en s'appuyant plus sur le decorum que sur la qualité de l'enseignement dispensé. En même temps qu'elle doit former de fidèles

les sujets, la réforme doit façonner de bons chrétiens (mais les chrétiens ne sont-ils pas de bons et fidèles sujets, comme Louis XIV le dira dans ces "Instructions" au Dauphin?). Dans le prologue des patentes de la réforme, il est spécifié que "les sciences ne sont pas seulement l'ornement mais également le soutien des empires et des royaumes, ceux-ci se

maintenant grâce à la pureté de la vraie religion, par l'exercice d'une justice certaine...". Ces déclarations seront reprises par les souverains qui succéderont à Victor-Amédée II, car tous porteront le plus grand intérêt à l'éducation et publieront, jusqu'à la Révolution, diverses patentes.

Publiée en 1729; au mois d'août, avec effet à la rentrée de la même année, la réforme est le résultat d'un travail de longue haleine commencé dès 1717. Cette année-là, Nice et Mondovi vont être touchées par les préparatifs de cette réforme générale qui ne sera publiée que douze ans plus tard des décisions, en date du 24 mars et du 14 juillet 1717, retirent aux collèges des Docteurs de ces deux villes l'autorisation de collationner la Laurea. Les études de droit commencées Nice (ou Mondovi) doivent donc être désormais sanctionnées par l'Université de Turin. Malgré les protestations des magistrats et universitaires niçois, le souverain demeura intraitable. Pendant les années qui précèdent la réforme proprement dite (c'est-à-dire de 1717 à 1729) le collège des Docteurs de Nice eut à adapter son enseignement (jusqu'alors indépendant par rapport à celui dispensé à Turin) : il dut former ses étudiants à affronter des épreuves préparées par les universitaires de la capitale. A partir de 1729, l'enseignement juridique sera encore plus unifié à travers tout le royaume et il subsistera, tel quel, jusqu'à la Révolution française (et plus précisément jusqu'à l'arrivée des Français à Nice en 1792). Le collège des Docteurs qui existait depuis plus de 160 ans conserve toutes ses années de scolarité, sauf la dernière qui doit être suivie dans la capitale.

Les enseignants.

Les enseignants du collège juridique (nouvelle appellation du collège des Docteurs) sont nommés par le magistrat de la réforme, comme tous les autres enseignants des différents niveaux. Ils perdent le droit de donner des leçons particulières, leur salaire varie suivant l'enseignement dispensé et avoisine 250 à 300 livres ; à ce traitement s'ajoute la somme de 30 livres versées par chacun des étudiants (il n'est pas fait, dans les actes, mention d'exemption pour les étudiants pauvres, mention sans doute inutile puisque tous ceux dont on peut trouver trace appartiennent à la classe aisée).

Les étudiants.

A partir de la réforme (sans toutefois qu'il soit possible d'y voir là une relation de cause à effet), on constate une transformation dans la composition estudiantine poursuivant des études juridiques. Jusqu'au début du XVIII^e siècle, l'écrasante majorité était composée de fils de la noblesse qui cherchaient là à la fois un honneur supplémentaire et un moyen d'augmenter des revenus parfois limités. Après la réforme, on relève une augmentation de plus en plus importante de fils de membres de professions libérales d'origine non nobiliaire. Les jeunes gens d'origine modeste ne sont pas encouragés à poursuivre des études supérieures de droit, leur condition, d'après la réforme, devant plutôt les orienter vers des métiers plus adaptés à leur condition sociale, "mestieri et arti più adattati al loro stato et utili al public et loro stesiltexte tiré du magistrat de la réforme). hors du royaume (celui des Jésuites habitait Milan). Toutefois, la religion est omniprésente dans cette réforme : le nouveau maître doit faire le serment de respecter la religion catholique, de la pratiquer, d'assister avec ses élèves aux divers offices. Tous les enseignants doivent se conformer à la théologie thomiste et il est exigé du professeur de philosophie qu'il adresse à Turin copie de ses cours de l'année.

L'examen qui permet d'enseigner varie suivant la classe dans laquelle on désire exercer la fonction. Les étudiants niçois, en raison de l'éloignement et des grandes difficultés pour atteindre la capitale, reçoivent l'autorisation de passer cet examen sur place, en présence du réformateur. C'est de ses mains qu'ils reçoivent leur diplôme, validé ensuite par le

magistrat de la réforme de Turin. Les étudiants reçus, et donc enseignants, prêtent alors serment d'obéissance au directeur de l'établissement ; celui-ci est toujours le professeur d'éloquence.

Un problème; laissé pudiquement dans l'ombre par les patentes de la réforme, subsistait cependant : à qui incomberait la rétribution du corps professoral? Qui devait fournir le nouveau local scolaire? Du temps des Jésuites, Nice versait aux religieux une somme annuelle, fruit du legs d'un généreux donateur, Pons Ceva, qui avait ses largesses déjà permis l'installation des Jésuites à Nice. Les consuls niçois espéraient que la réforme les débarrasserait de cette obligation : il n'en fut rien! L'intendant leur fit savoir que la ville devait régler et le salaire des maîtres et les frais de fonctionnement du local scolaire que la ville devait aussi fournir. La ville protesta auprès de l'intendant et du monarque lui-même car les sommes exigées allaient être supérieures à celles versées aux Jésuites. Ces suppliques furent entendues car, dès la première année de rase en place de la réforme, Turin prit en charge le traitement des maîtres ; seul le loyer des écoles resta à la charge de la ville.

Les élèves.

Qui furent les élèves de ces nouvelles écoles? Il nous faut, tout d'abord, constater que le nombre d'enfants fréquentant les Eccles royales, nom donné à ces nouvelles écoles de la réforme) fut plus important que celui des écoles Jésuites. Il est toutefois difficile d'établir un pourcentage précis de la fréquentation scolaire en raison du manque de précision des recensements, sauf pour l'année 1734, date du dernier recensement existant encore. Le nombre des fils de la noblesse va en diminuant, comme nous l'avions remarqué pour le collège des Docteurs, alors que, en revanche, augmentent les fils de commerçants et d'artisans, de bourgeois (ce terme a ici une signification particulière), de fonctionnaires. On relève très peu de fils de paysans. Dans ces écoles, on retrouve plus de jeunes garçons originaires du Comté qu'on n'en notait dans les écoles jésuites. En 1792, ces établissements comptent 400 élèves.

Les matières enseignées.

Nous n'entrerons pas dans le détail, notre propos étant ici simplement l'application de la réforme dans le Comté. Nous noterons seulement que les matières enseignées connaîtront un "aggiornamento". Le collège de Nice enseignera durant tout le XVIII^e siècle la grammaire, les humanités, la rhétorique, la philosophie. Les études de grammaire, de rhétorique et de philosophie s'effectuaient en deux ans, celle des humanités en un an. A la fin de la période étudiée, il y aura même une classe de mathématiques, peu fréquentée puisque le rapport fait par l'administration française dès l'arrivée des troupes ne signale que cinq élèves. Tous ces enseignements confirment bien que Nice n'était pas une cité de gens ignares, comme les lettres du voyageur écossais Tobias Smollet voudraient le faire croire pour cette époque.

Les locaux.

Les Ecoles royales n'auront leurs locaux définitifs qu'en 1779, après avoir erré à travers la ville dans divers bâtiments, qui ne furent jamais ceux laissés vacants par les pères jésuites, après leur expulsion du Comté en 1773.

REFORME DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Bien que contrôlé, l'enseignement primaire conserva une certaine liberté puisque les programmes n'étaient pas établis par l'autorité supérieure. Comme durant la période précédente, le choix du maître est laissé à la communauté d'habitants qui le rétribue toujours. Le Comté, déjà fort bien pourvu en maîtres, va encore voir leur nombre augmenter de façon importante jusqu'à la fin de l'Ancien Régime : on constate que chaque communauté d'habitants, aussi petite soit-elle, possède son "maestro".

NOUVEAUTE DE LA REFORME

En guise de dédommagement, le monarque accorda à Nice un nouvel enseignement supérieur une école médico-chirurgicale qui fonctionnera jusqu'en 1792. Le corps médical et sanitaire du Comté avait de tout temps été très étoffé. Rares sont les comptes trésoraires des communautés où ne figurent pas l'émargement ou le contrat d'engagement d'un "chirurgo", appelé aussi "cerusico". Il n'est pas de notre propos de revenir sur la formation uniquement pratique, assurée auprès d'un "ancien", de ces chirurgiens qui sont généralement barbiers, Leur salaire les place même en-dessous du médecin (dont la formation, sans doute plus livresque, n'est cependant guère plus scientifique). Les médecins sont en nombre plus réduit et plus considérés dans l'échelle sociale. La création de l'école médico-chirurgicale va permettre, au fur et à mesure du renouvellement du corps médical, de mettre en place des hommes plus qualifiés. Toutefois, la réforme ne verra pas le nombre de praticiens augmenter de façon considérable.

Une autre originalité de cette réforme fut la création d'une école axée sur l'enseignement pratique ; elle n'amenait à aucun diplôme mais permettait l'exercice d'un nouveau type de chirurgien le "phébotome". Celui-ci, avant de pouvoir se présenter devant un jury, composé exclusivement de médecins, devait suivre des cours à l'école. On en rencontre dans tous les villages, même les plus reculés; ils sont payés par la population après avoir recrutés par les 'édiles. Ils dépendent du Protomédecin, sorte de ministre de la santé qui réside à Turin mais a un représentant dans le Comté. Le terme "chirurgien" n'est plus qu'honorifique, il ne désigne plus à présent qu'un assistant du médecin, chargé de faire les saignées et d'administrer les clystères. Il exerce une profession plus élevée que les anciens chirurgiens car il a suivi plusieurs années d'études à l'école médico-chirurgicale, et non plus un simple apprentissage. la réforme oblige les "carabins" à visiter les malades de l'hôpital à la suite de leur "patron", comme les étudiants actuels. L'hôpital de Nice possédera même une salle de dissection.

BILAN DE LA REFORME DE L'EDUCATION.

Après avoir noté les résultats de la réforme dans le domaine des études, nous allons l'étudier sous l'angle administratif. Tous les règlements et ordonnances proviennent de Turin où siège le magistrat supérieur de la réforme. Le terme "magistrat" ne représente pas un seul personnage et sa fonction, il doit être compris au sens plus large de Conseil. Il désigne une sorte de ministère composé de plusieurs personnes. Dans chaque province un Conseil de réforme le représente. Ce Conseil est composé d'un réformateur délégué par Turin et de différentes personnalités locales compétentes telles l'évêque (qui s'occupe uniquement de l'aspect religieux de l'enseignement), le gouverneur et le protomédecin ; ce dernier personnage représente Turin pour tout ce qui concerne le domaine médical. Chaque ville, chef-lieu de province, a un réformateur le Comté aura deux représentants, l'un à Nice, l'autre à Sospel. On constate que le monarque fait un découpage très minutieux de ses états, de façon

à ce que tout ce qui touche à l'enseignement soit sous la surveillance étroite de son représentant. L'origine sociale des réformateurs sera jusqu' en 1792 : 20 nobles, 7 prêtres (vicaires, abbés, diacres).

Tout membre de l'enseignement (directeurs, professeurs, directeurs spirituels aussi) dépend étroitement de ce personnage important. Chaque fin d'année scolaire, les réformateurs de Nice et de Sospel réunissent en assemblée générale tous les enseignants, dans le palais du gouverneur ou dans le palais épiscopal. En plus de superviser les programmes et de nommer les professeurs, le réformateur doit accorder l'autorisation d'enseigner aux maîtres d'école choisis par les communautés. C'est lui aussi qui doit veiller au bon déroulement des examens et transmettre les noms des lauréats à Turin qui leur fera parvenir leur diplôme. Mais l'essentiel de la tâche du réformateur est d'éviter que ne se répandent des doctrines contraires à la religion (il ne faut pas oublier que le Comté avait été touché au XVIII^e siècle par l'hérésie vaudoise) ou des doctrines contraires aux prérogatives royales et aux droits de la Couronne. Le réformateur doit éliminer de façon impitoyable tout fauteur de troubles. Pour surveiller, indirectement, les professeurs, le réformateur écoute tous les étudiants qui auraient des récriminations à faire sur l'enseignement ou la tenue de leurs pédagogues aucun exemple d'enseignant sanctionné pour cette dernière raison ne nous est parvenu. A ces différentes attributions que l'on vient de mentionner, le réformateur ajoute celle de censeur de tout ce qui est diffusé dans le domaine livresque. A propos de tout ce qui était imprimé, on peut douter que le réformateur ait eu fort à faire ;Nice, en effet n'a possédé qu'un seul imprimeur--libraire.. D'après la liste des ouvrages qui composaient son stock et que nous possédons, il semble avoir été on ne peut plus conforme aux normes.

Chaque année, le réformateur de Nice, comme celui de Sospel, doit faire un rapport très détaillé sur l'état de sa province au magistrat. Le réformateur, nous l'avons vu, n'avait dans le domaine de l'enseignement primaire qu'un rôle de vérificateur du diplôme du maître (la réforme avait laissé le choix du maître à la communauté). Il faut signaler, à ce sujet que les communautés furent jalouses de ce privilège et luttèrent vigoureusement contre la tentative royale de 1751 pour monopoliser cet enseignement. Cette fois-ci le Comté l'emporta sur le pouvoir royal (il est vrai que l'enjeu n'était pas de la même importance que lors du maintien de la laurea au collège des Docteurs).

Soulignons encore une fois que le Comté, à l'encontre de ce qui a été écrit possédait une infrastructure scolaire et universitaire importante à la veille de l'arrivée des Français. Avant de conclure, signalons que Villefranche, seul port (avec celui de Nice) des Etats de Piémont, eut une école de génie maritime et militaire dont il ne reste, hélas, aucune trace, sinon une mention que chacune des spécialités avait un professeur rétribué par Turin (le nombre des étudiants devait être des plus réduits puisque l'enseignement était dispensé au domicile même des professeurs).

En conclusion, on peut citer les premières phrases des "Regie Patenti" du 20 août 1729: "Il fut toujours de tout temps reconnu comme un ferme soutien de l'humaine société que la bonne éducation de la jeunesse et en particulier son instruction dans les sciences qui doivent illuminer la Raison et l'incliner à la vertu...". Ces quelques phrases résument le but de la réforme. Le monarque a fait, en quelque sorte, œuvre de précurseur puisque, plus de vingt ans avant l'époque des Lumières, il parle déjà de la Raison (dans d'autres textes, le monarque reviendra sur les lumières de la Raison). La réforme fut une œuvre de "pionnier" : en Europe, aucun gouvernement n'avait décidé de prendre en main l'éducation de sa jeunesse. Cette réforme, même si elle eut à affronter certaines oppositions, n'en fut pas moins appliquée de façon très stricte dans tous les Etats de Piémont, et notamment à Nice. Elle n'apporta pas la scolarisation dans le Comté qui l'avait toujours connue, mais elle mit l'enseignement au niveau des connaissances de l'époque, elle le centralisa et le mit sous le strict contrôle du souverain.

Victor-Amédée II, souverain d'un petit Etat, voulait être un roi qui régnait et gouvernait réellement. Pour ce faire, il voulut façonner de bons sujets et il le fit par l'intermédiaire de l'éducation. A la veille de l'arrivée des Français, le Comté fonctionnait parfaitement dans le domaine éducatif la réforme avait réussi.